

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020**

180<sup>e</sup> séance

## Compte rendu intégral

**2<sup>e</sup> séance du mercredi 4 mars 2020**

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



<http://www.assemblee-nationale.fr>

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTICE DE MME ANNIE GENEVARD

### 1. Système universel de retraite (p. 2389)

DISCUSSION DES ARTICLES (*suite*) (p. 2389)

*Rappels au règlement* (p. 2389)

Mme Caroline Fiat

Article 1<sup>er</sup> (*suite*) (p. 2389)

Amendement n° 1694, 1695, 1696, 1697, 1698, 1699, 1700, 1701, 1702, 1703, 1704, 1705, 1706, 1707, 1708 et 1709

Mme Cendra Motin, rapporteure de la commission spéciale

M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des retraites

Amendement n° 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274 et 275

Amendement n° 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291 et 292

Amendements n°s 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428 et 429, 1840 (sous-amendement), 999 rectifié, 1864 (sous-amendement)

Amendements indentiques n°s 1609, 1610, 1611, 1612, 1613, 1614, 1615, 1616, 1617, 1618, 1619, 1620, 1621, 1622, 1623, 1624 et 1625, 1839 (sous-amendement)

Amendement n° 1575, 1576, 1577, 1578, 1579, 1580, 1581, 1582, 1583, 1584, 1585, 1586, 1587, 1588, 1589, 1590, 1591

Amendement n° 1626, 1627, 1628, 1629, 1630, 1631, 1632, 1633, 1634, 1635, 1636, 1637, 1638, 1639, 1640, 1641 et 1642

*Rappels au règlement* (p. 2395)

M. Marc Le Fur

M. Sébastien Jumel

M. Philippe Gosselin

Article 1<sup>er</sup> (*suite*) (p. 2396)

Amendement n° 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309

Amendements n°s 430 rectifié, 431 rectifié, 432 rectifié, 433 rectifié, 434 rectifié, 435 rectifié, 436 rectifié, 437 rectifié, 438 rectifié, 439 rectifié, 440 rectifié, 441 rectifié, 442 rectifié, 443 rectifié, 444 rectifié, 445 rectifié et 446 rectifié, 1841 (sous-amendement), 1004, 1570

Amendement n° 1711, 1712, 1713, 1714, 1715, 1716, 1717, 1718, 1719, 1720, 1721, 1722, 1723, 1724, 1725 et 1726

*Suspension et reprise de la séance* (p. 2401)

Amendements n°s 1592, 1593, 1594, 1595, 1596, 1597, 1598, 1599, 1600, 1601, 1602, 1603, 1604, 1605, 1606, 1607, 1608, 1006, 1828 (sous-amendement)

Amendement n° 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327

Après l'article 1<sup>er</sup> (p. 2406)

Amendements n°s 1003, 1569

Avant l'article 2 (p. 2407)

Amendement n° 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361

Article 2 (p. 2408)

M. Pierre Dharréville

M. Jean-René Cazeneuve

M. Bruno Millienne

M. Adrien Quatennens

M. Paul Christophe

Amendements n°s 4, 566

Amendements n°s 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650 et 651, 1002, 1008

Amendement n° 1321, 1322, 1323, 1324, 1325, 1326, 1327, 1328, 1348, 1349, 1350, 1351, 1352, 1354, 1355 et 1356

### 2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 2412)

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE MME ANNIE GENEVARD

### vice-présidente

**Mme la présidente.** La séance est ouverte.

*(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)*

1

## SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE

### *Suite de la discussion d'un projet de loi organique*

**Mme la présidente.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi organique relatif au système universel de retraite (n<sup>os</sup> 2622, 2687).

### DISCUSSION DES ARTICLES *(suite)*

**Mme la présidente.** Cet après-midi, l'Assemblée a commencé la discussion des articles du projet de loi organique, s'arrêtant aux amendements n<sup>o</sup> 1694 et identiques à l'article 1<sup>er</sup>.

### *Rappels au règlement*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Caroline Fiat, pour un rappel au règlement.

**Mme Caroline Fiat.** Si vous le permettez, madame la présidente, j'en ferai deux.

**Mme la présidente.** Oui. Sur quel fondement, madame Fiat ?

**Mme Caroline Fiat.** Le premier, sur le fondement de l'article 52, alinéa 1, même si vous ne présidiez pas cet après-midi. Certains estomacs criaient sans doute famine, puisqu'il était vingt heures deux, mais j'ai brandi le règlement, dans l'intention de faire un rappel au règlement. Il était de droit, et on ne m'a pas permis de le faire – c'est regrettable.

**M. Bruno Millienne.** C'est le président qui préside !

**Mme Caroline Fiat.** Je procède donc au rappel au règlement que je voulais faire tout à l'heure, sur le fondement de l'article 70, alinéa 2 ; il s'agit d'un fait personnel. M. Gaël Le Bohec a affirmé que le groupe La France insoumise souhaitait instaurer une retraite à 65 ans, au motif que nous avions voté la motion de censure déposée par le groupe Les Républicains.

**M. Bruno Millienne.** Ce n'est pas un fait personnel ! Vous avez voté la motion, ou pas ?

**Mme Caroline Fiat.** J'invite M. Le Bohec à regarder la vidéo ou à lire le compte rendu. De deux choses l'une : soit vous écoutez les débats et vous mentez sciemment, soit vous n'écoutez pas les débats et cela pose problème quant au vote. Quoi qu'il en soit, je laisse M. Le Bohec réfléchir et je l'invite à venir rétablir la vérité dans l'hémicycle dès qu'il le souhaitera. *(Applaudissements sur les bancs du groupe FI.)*

**Mme la présidente.** L'article 70, alinéa 2, n'a guère de rapport avec le rappel au règlement que vous venez de faire – je me devais de vous le signaler.

**Mme Brigitte Bourguignon,** *présidente de la commission spéciale.* Bien essayé !

**M. Bruno Millienne.** Merci, madame la présidente.

**Mme Caroline Fiat.** Ah, c'était l'alinéa 3 !

### Article 1<sup>er</sup> *(suite)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre Dharréville, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 1694 et les quinze amendements identiques déposés par les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

**M. Pierre Dharréville.** Initialement présenté par les membres du groupe Libertés et territoires, il vise à remplacer, à l'alinéa 6, les mots « tient compte » par « intègre ». Il s'agit de renforcer le rôle de la Caisse nationale de retraite universelle – CNRU – et le poids de ses délibérations durant l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale – PLFSS.

Les mots sont importants. Nous avons débattu de ce sujet en commission spéciale ; à notre connaissance, sept groupes sur huit étaient favorables à l'adoption de cet amendement, qui a été rejeté par la majorité.

Au moment de voter le PLFSS, chaque automne, le législateur doit être éclairé s'agissant des grands équilibres financiers du système de retraite. Le mot « intègre » implique un engagement plus fort que le syntagme « tient compte », dénué de toute portée normative.

La réforme implique déjà un dessaisissement, par les organisations syndicales, de leur mission actuelle au sein de la Caisse nationale d'assurance vieillesse. La rédaction de l'article 1<sup>er</sup> nous incite à penser que le Gouvernement relègue les partenaires sociaux à un rôle purement consultatif. Il agit en ce sens dans le cadre de la conférence de financement, comparablement à ce qui s'est produit avec l'assurance chômage : à défaut d'accord entre les partenaires sociaux, c'est le Gouvernement qui tranchera, notamment concernant les mesures d'âge ou les dispositions à adopter pour maintenir l'équilibre financier à court terme.

Finalement, cela correspond plutôt bien à l'idée que vous faites du dialogue social – c'est à tout le moins conforme à votre manière de le pratiquer depuis le début du mandat. L'adoption de cet amendement permettrait, certes modestement, de mieux garantir l'articulation entre le travail des partenaires sociaux au sein de la CNRU et celui du législateur.

**Mme Caroline Fiat.** C'est un amendement de bon sens !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Cendra Motin, rapporteure de la commission spéciale, pour donner l'avis de la commission sur cette série d'amendements.

**Mme Cendra Motin,** *rapporteure de la commission spéciale.* Nous avons déjà eu cette discussion cet après-midi. L'avis est défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des retraites, pour donner l'avis du Gouvernement.

**M. Laurent Pietraszewski,** *secrétaire d'État chargé des retraites.* Nous avons évoqué rapidement ce sujet cet après-midi ; Mme la rapporteure avait apporté des précisions. J'entends vos arguments ; j'avais de fait indiqué que certaines dispositions pouvaient être débattues.

On pourrait lire dans la formulation que vous proposez – « intègre » plutôt que « tient compte » – une injonction au législateur de se conformer aux décisions de la Caisse. Or, depuis plusieurs jours que nous débattons, j'ai noté que la représentation nationale était soucieuse de disposer de prérogatives, qu'elle ne veut pas se voir retirer – ce que je peux comprendre ; elle souhaite notamment éviter que le Gouvernement légifère par ordonnances.

L'énoncé proposé dans votre amendement donne l'impression que vous souhaitez imposer au législateur de prendre en considération les décisions de la Caisse nationale ; selon moi, on ne peut pas lui imposer de se soumettre à ses volontés, alors qu'elle aura elle-même été instituée par la loi. D'ailleurs, le législateur peut toujours retenir un choix différent de celui préconisé par les délibérations de la CNRU. Pour prolonger le raisonnement, je rappelle que c'est la Constitution qui confie au législateur le soin de déterminer les principes fondamentaux de la sécurité sociale : je ne vois donc pas comment il pourrait se déposséder, ou être dépossédé, de cette compétence.

J'émet donc un avis défavorable.

**M. Philippe Gosselin.** Vous avez raison : il est déjà suffisamment dépossédé !

**M. Laurent Pietraszewski,** *secrétaire d'État.* Merci de votre soutien !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Hubert Wulfranc.

**M. Hubert Wulfranc.** Je dois dire que je prends la parole parce que j'ai le plaisir d'inaugurer une pratique qui ne m'est pas familière : travailler directement sur la tablette. (*Sourires et applaudissements sur divers bancs.*)

**Mme la présidente.** Bel effort de modernité !

**M. Hubert Wulfranc.** Merci, c'est effectivement un bel effort, je tenais à le souligner !

Trêve de plaisanterie. Cet amendement vise à renforcer l'intégration des délibérations de la Caisse nationale de retraite universelle lors de l'examen du PLFSS. Une lecture

stricte montre que cela ne priverait en rien l'Assemblée de sa propre faculté de délibérer, ni ne préjugerait des orientations qu'elle retiendrait finalement dans le PLFSS. Bien plutôt, les députés seraient définitivement éclairés en propre par les avis de la Caisse, notamment par les éléments issus du débat paritaire mené en son sein.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** J'écoute régulièrement vos réponses, monsieur le secrétaire d'État. En commission spéciale, vous avez dit que les propositions du conseil d'administration de la CNRU seraient prises en considération, intégrées dans les tableaux adoptés par le Parlement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale.

**M. Laurent Pietraszewski,** *secrétaire d'État.* Pas du tout !

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Les parlementaires joueraient donc leur rôle.

Or vous venez d'affirmer l'inverse : il ne faut pas que la CNRU impose des éléments aux parlementaires, puisque la définition des trajectoires relève de la liberté du Parlement.

Il y a une contradiction entre les propos que vous avez tenus précédemment et ce que vous venez de dire à l'instant. La réalité, si l'on veut se conformer à l'esprit, est qu'il revient aux parlementaires, dans le cadre de l'examen du PLFSS, de définir une trajectoire, si celle de la CNRU n'est pas adaptée ou fait peser un risque sur la pérennité du système de retraite.

Cette question devra être posée à un moment donné : n'invertissons pas les rôles, mais remplaçons le Parlement au cœur du débat. Sinon, comme il le fait dans le cadre de la conférence de financement, l'État s'organisera avec les partenaires sociaux au sein de la CNRU, et la commission des affaires sociales, puis le Parlement, ne voteront que sur des dispositions qu'ils ne maîtriseront aucunement. Ce que vous venez de dire est très inquiétant.

**M. Philippe Gosselin.** C'est une dépossession complète !

(*Les amendements n° 1694 et identiques ne sont pas adoptés.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Mathilde Panot, pour soutenir l'amendement n° 259 et les seize amendements identiques déposés par les membres du groupe La France insoumise.

**Mme Mathilde Panot.** Il vise à dénoncer le fait que les garanties prétendument apportées par le projet de loi sont de fausses garanties : malheureusement, la règle d'or aura très probablement pour effet de diminuer les pensions des Français et des Françaises.

**M. Jean-Louis Bricout.** C'est vrai !

**Mme Mathilde Panot.** Mon collègue Ugo Bernalicis l'a expliqué avec énormément de pédagogie cet après-midi ; pour vous convaincre, je vais plutôt citer des exemples internationaux.

**M. Bruno Millienne.** Ah !

**Mme Mathilde Panot.** En Suède, la retraite à points a fait doubler en quinze ans le nombre d'allocataires d'une aide publique justifiée par le montant insuffisant de leur pension ; le nombre de retraités pauvres a donc doublé avec le système à points. Les Suédoises, comme les Françaises, et malheureu-

sement comme les femmes de la plupart des pays, connaissent en général des carrières moins linéaires que les hommes ; leurs salaires sont plus faibles. Leur retraite s'élève à seulement 68 % de celle des hommes. Nous dénonçons la diminution des pensions et le fait que les femmes seront défavorisées, l'exemple suédois confirme que tel sera le cas.

S'il ne vous a pas convaincus, nous pouvons citer l'exemple allemand, malheureusement souvent érigé au statut de référence en Europe. Il avait été expliqué aux Allemands que le système de retraite qui serait instauré permettrait à un travailleur payé au salaire moyen pendant 45 ans – je souligne 45 ans –, partant à l'âge légal, de disposer d'une pension mensuelle brute de 1 487 euros, soit 1 327 euros net. Le vernis était donc reluisant, comme celui que vous appliquez à votre réforme, mais la réalité s'avère bien différente des promesses : le montant moyen des pensions versées aux retraités s'élève à 864 euros ; s'ajoute une immense différence entre les hommes et les femmes, puisque les premiers perçoivent 1 130 euros, et les secondes 647 euros. Voilà la réalité qui attend les Françaises et les Français, en particulier les générations futures ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur cette série d'amendements ?

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Je vois que je n'ai pas encore réussi à vous convaincre tout à fait que nous sommes en train de créer un système universel de retraite à la française !

**Mme Mathilde Panot.** Vous n'y arriverez pas !

**M. Philippe Gosselin.** Nous ne sommes pas totalement convaincus, c'est vrai...

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Dans ce système, la valeur du point ne baissera pas et les pensions ne diminueront pas. L'avis est donc défavorable. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** Il est défavorable, ces amendements visant à insérer l'adjectif « fausses » après le mot « garanties ».

En réponse à Mme Dalloz, qui citait imparfaitement mes propos, dont j'ai parfaite souvenance : les éléments de la CNRU concernés sont ceux portant sur la trajectoire financière qui se trouvent dans les tableaux intégrés au PLFSS, et non l'avis. Il est tenu compte de l'avis, tandis que les tableaux sont intégrés.

**Mme la présidente.** Sur les amendements n° 276 et identiques, je suis saisie par le groupe La France insoumise d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

(*Les amendements n° 259 et identiques ne sont pas adoptés.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Caroline Fiat, pour soutenir l'amendement de suppression n° 276 et les seize amendements identiques déposés par les membres du groupe La France insoumise.

**Mme Caroline Fiat.** L'alinéa 8 est censé assurer le pouvoir d'achat des retraités : il indique que la loi de financement de la sécurité sociale « ne peut rendre inférieur ni autoriser le pouvoir réglementaire à rendre inférieur à 1 le coefficient de revalorisation des retraites servies applicable dans les régimes constituant le système universel de retraite ».

Sauf qu'il s'agit d'une arnaque. Le rapporteur, devenu ministre, M. Véran, a fait mine d'indiquer dans l'exposé sommaire de l'amendement dont est issu le présent alinéa que celui-ci instituait une règle d'or pour maintenir la valeur des retraites. On peut lire : « Les lois de financement ne pourront ainsi utiliser ces paramètres pour équilibrer les comptes de la sécurité sociale que dans la limite où sont garanties la valeur des retraites liquidées ». Cependant, ladite règle d'or garantit la valeur nominale des pensions, non leur valeur réelle. Avec une inflation à 2 %, cela voudrait dire que, tout en respectant cette règle d'or, le Gouvernement pourrait baisser la retraite de 2 % en valeur réelle... On a connu mieux comme protection !

D'ailleurs, tout le monde se souvient des effets délétères de votre quasi-gel des pensions, à savoir une revalorisation de seulement 0,3 %. Cette règle d'or ne l'aurait pas empêché.

On le voit : concernant le déficit du système, la règle d'or est intangible, mais, pour le maintien du niveau de vie des retraités, elle n'est qu'une illusion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur cette série d'amendements ?

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Ce n'est pas une illusion que d'assurer qu'au-delà de notre gouvernement et de notre majorité, il y aura des planchers dans la loi organique, qui sera supérieure à la loi de financement de la sécurité sociale, pour éviter une baisse des pensions ou une progression du coefficient de revalorisation inférieure à l'inflation. Je le répète : ni la valeur du point ni le montant des pensions ne baisseront. L'avis est défavorable. (*Mme Jacqueline Dubois applaudit.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** Même avis.

**M. Marc Le Fur.** « Je ne veux pas qu'ils baissent, donc ils ne baisseront pas. » Qui sommes-nous pour proférer ce genre d'affirmation ?

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Caroline Fiat.

**Mme Caroline Fiat.** Effectivement, madame la rapporteure, vous allez avoir bien du mal à nous convaincre. Je souscris à vos promesses, mais pourrait-on les inscrire dans la loi, s'il vous plaît ?

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements n° 276 et identiques.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	55
Nombre de suffrages exprimés .....	50
Majorité absolue .....	26
Pour l'adoption .....	7
contre .....	43

*(Les amendements n° 276 et identiques ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie de dix-huit amendements pouvant être soumis à une discussion commune : dix-sept amendements, n° 413 et identiques, déposés par le groupe La France insoumise, et un amendement n° 999 rectifié.

Les amendements n° 413 et identiques font l'objet d'un sous-amendement n° 1840 et l'amendement n° 999 rectifié, d'un sous-amendement n° 1864.

La parole est à Mme Mathilde Panot, pour soutenir les dix-sept amendements n° 413 et identiques déposés par le groupe La France insoumise.

**Mme Mathilde Panot.** Par cet amendement issu de notre contre-projet, nous vous proposons une réelle garantie pour maintenir le pouvoir d'achat des retraités. Nous montrerons ainsi que l'on peut offrir à tous, dans notre pays, une retraite à 60 ans et nous éviterons une arnaque qui pourrait se produire chaque année si le Gouvernement décide de geler les montants des retraites versées, selon l'hypothèse envisagée tout à l'heure par Mme Fiat.

Je rappelle qu'en 2018, votre gouvernement a cessé d'indexer les retraites sur l'inflation. Même si les loyers et le prix des produits de première nécessité explosaient, les retraités devaient y faire face sans coup de pouce. Heureusement, la mobilisation des gilets jaunes a permis de revenir sur votre décision pour les retraites inférieures à 2 000 euros par mois, ce qui laisse néanmoins de côté un quart des retraités.

Nous proposons donc une autre règle d'or, qui garantirait à tous les retraités que leur pension suivra chaque année la hausse des prix. Car, contrairement à ce que prétend Mme la rapporteure, dans le nouveau système, il suffira de faire évoluer à la baisse le coefficient d'ajustement, qui n'est soumis à aucun plancher, pour diminuer le montant des pensions.

**Mme Caroline Fiat.** Très juste !

**Mme la présidente.** Le sous-amendement n° 1840 de M. Pierre Dharréville est défendu.

La parole est à M. Jean-Louis Bricout, pour soutenir l'amendement n° 999 rectifié.

**M. Jean-Louis Bricout.** Il a été parfaitement défendu par Mme Panot. Vous garantissez que la valeur du point ne baissera pas. Nous voulons que celle-ci soit indexée sur le coût de la vie, c'est-à-dire sur l'évolution annuelle des prix hors tabac constatée l'année précédente.

Depuis deux ans, nous observons vos manipulations. Nombre de vos décisions amputent fortement les recettes : je pense notamment à la flat tax ou à la non-compensation à la sécurité sociale des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires. Les revenus que vous redistribuez sont toujours désocialisés.

Puisque tout cela joue sur l'équilibre global des recettes et des dépenses, nous ne pouvons que nous inquiéter du montant des pensions, et surtout du sort des petits retraités, qui nous préoccupe particulièrement.

**Mme la présidente.** Le sous-amendement n° 1864 de Mme Mathilde Panot est défendu.

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements et ces sous-amendements ?

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Il est défavorable. L'indexation des retraites sur le coût de la vie figure déjà dans le projet de loi. Par ailleurs, j'émetts un doute sur la rédaction des amendements défendus par Mme Panot : ceux-ci tendent à fixer le coefficient de revalorisation des retraites à zéro en cas d'évolution annuelle des prix négative, ce qui risquerait d'annuler le montant des retraites !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** Il est défavorable. Je rappelle ce que Mme la rapporteure a indiqué à juste titre : l'article 55 du projet de loi ordinaire précise que les retraites ne pourront pas baisser. Ce n'est pas une incantation, madame Dalloz, c'est la réalité du texte. Quant à la présente disposition, la commission spéciale a souhaité l'élever au niveau organique, afin qu'elle s'impose aussi au législateur financier. Ces mesures sont particulièrement importantes – cela a été souligné en commission spéciale – et devraient rassurer les députés inquiets, à commencer par Mme Fiat.

*(Le sous-amendement n° 1840 n'est pas adopté.)*

*(Les amendements n° 413 et identiques ne sont pas adoptés.)*

*(Le sous-amendement n° 1864 n'est pas adopté.)*

*(L'amendement n° 999 rectifié n'est pas adopté.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Caroline Fiat, pour soutenir les dix-sept amendements, n° 1609 et identiques, déposés par le groupe La France insoumise.

Ces amendements font l'objet d'un sous-amendement n° 1839.

**Mme Caroline Fiat.** Madame la rapporteure, monsieur le secrétaire d'État, vous allez voir que j'ai de la suite dans les idées.

**M. Philippe Gosselin.** Nous n'en avons jamais douté. On pourrait même parler d'obstination !

**Mme Caroline Fiat.** Par cet amendement, je vous propose d'ajouter, à l'alinéa 8, après le mot « revalorisation », les mots « dont une définition précise sera donnée plus tard ».

Vous nous demandez en effet de voter une loi organique qui renvoie à des dispositions contenues dans une loi ordinaire, qui renvoie elle-même à un décret pour la fixation d'un des paramètres les plus importants de la réforme, qui aura un impact très brutal sur le montant des retraites, qui dépendra de l'âge pivot dont on ne sait rien, qui sera un multiplicateur de la valeur d'acquisition du point qui nous est inconnue, qui sera aussi factorisé avec la valeur de service du point dont tout nous échappe...

S'il faut ajouter une mention à ce texte, c'est évidemment une précision. Celle que je vous propose me semble appropriée.

**Mme la présidente.** Le sous-amendement n° 1839 de M. Pierre Dharréville est défendu.

Quel est l'avis de la commission sur les amendements et sur le sous-amendement ?

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Puisque vous avez de la suite dans les idées, madame Fiat, je vais tenter de définir la valeur du point en trois phrases.

**Mme Caroline Fiat.** Ah !

**Mme Mathilde Panot.** Dites-nous !

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Dans le nouveau système, les Français accumuleront des points, selon une valeur d'achat.

Pour éviter que les points accumulés ne se déprécient, leur valeur de service sera revalorisée chaque année en fonction d'un indice qui évoluera progressivement de l'inflation vers le fameux revenu d'activité moyen par tête,...

**Mme Mathilde Panot.** Que personne ne connaît !

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** ...qui est plus favorable et que l'on connaît : il est composé des revenus des trois grandes familles qui cohabiteront dans le nouveau système de retraite, à savoir les salariés, les indépendants – donc les travailleurs non salariés –...

**M. Jean-Louis Bricout.** Il y a un problème pour les indépendants !

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** ...et les fonctionnaires.

Les partenaires sociaux pourront faire varier ces paramètres pour tenir compte de la situation financière du système.

Voilà ce que prévoient les articles 9 et 55 du projet de loi ordinaire, que nous n'avons malheureusement pas pu examiner ensemble. Je suis donc défavorable aux amendements.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Louis Bricout.

**M. Jean-Louis Bricout.** Je vous pose une question subsidiaire, monsieur le secrétaire d'État : avez-vous connaissance aujourd'hui du revenu moyen des indépendants ? (« *Bonne question !* » sur les bancs du groupe LR.)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sébastien Jumel.

**M. Sébastien Jumel.** Pendant la pause, j'ai regardé à nouveau une belle émission de télévision. Monsieur le secrétaire d'État, pourriez-vous nous rappeler le mode de calcul du revenu moyen en insistant sur la clé de répartition : les sept dixièmes, les 20 % pour les fonctionnaires, la date de 2042 retenue pour son application ? J'ai du mal à m'y retrouver. Existe-t-il une règle de trois assez simple, qui nous permettrait d'obtenir la valeur du point à l'achat comme à la sortie ? Cela nous éclairerait sur les garanties que vous offrez à nos concitoyens.

**Mme Caroline Fiat.** Nous aussi, nous sommes perdus !

(*Le sous-amendement n° 1839 n'est pas adopté.*)

(*Les amendements n° 1609 et identiques ne sont pas adoptés.*)

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Mathilde Panot, pour soutenir les dix-sept amendements, n°s 1575 et identiques, déposés par les membres du groupe La France insoumise.

**Mme Mathilde Panot.** Dans la continuité de l'amendement précédent, nous proposons d'insérer, à l'alinéa 8, après le mot « servies », les mots « selon un principe et une valeur de point inconnue ».

À l'instant, madame la rapporteure, vous avez essayé de nous expliquer le mode de calcul dans le système à points qui, partout où il a été instauré, a rendu de taux de pauvreté parmi les retraités deux ou trois fois plus important qu'il ne l'est actuellement en France – ce qui justifie que vous ayez un peu de mal à convaincre les Français.

Vous parlez du revenu moyen d'activité par tête. Je note que, pour calculer la valeur du point, vous utiliserez cet indicateur que nul ne connaît, pas même l'INSEE – Institut national de la statistique et des études économiques. Pour rassurer, on fait mieux !

Enfin, vous précisez que les partenaires sociaux pourront faire varier les paramètres pour tenir compte de la situation financière du système. Or les partenaires sociaux font assez peu confiance au Gouvernement, car celui-ci, après s'être engagé à discuter avec eux de l'assurance chômage, a promulgué en plein été un décret sur le sujet. Depuis lors, ils sont furieux. Selon la CFDT, le système qui s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> avril sera un carnage social. Et la réforme des retraites l'aggraverait encore, puisque désormais les chômeurs cotiseront sur la base non plus de leur salaire antérieur, mais de leur indemnité. En outre, si l'âge légal est 62 ans et l'âge d'équilibre 64 ans, et qu'ils ne peuvent pas continuer à travailler, ils seront contraints de prendre leur retraite avec une décote de 10 %.

En d'autres termes, le travail que vous avez entrepris sur le chômage avec les partenaires sociaux vous a conduits à un fiasco. Je crains que vous n'aboutissiez au même résultat avec la conférence de financement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

**Mme la présidente.** Sur les amendements identiques n° 1575 et identiques, je suis saisie par le groupe La France insoumise d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Il est bien évidemment défavorable ; je ne répéterai pas ce que j'ai dit tout à l'heure.

Monsieur Jumel, je vous invite à participer à l'un des rendez-vous trimestriels au cours desquels les membres de la commission des finances rencontrent le directeur général de l'INSEE. Vous pourrez lui poser toutes vos questions sur la façon dont on construit un indicateur.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sébastien Jumel.

**M. Sébastien Jumel.** Je réponds à toutes les invitations que je reçois, surtout quand elles sont constructives et agréables. Reste que c'est cette semaine que nous allons nous prononcer sur le projet de loi organique !

**M. Philippe Gosselin.** On peut demander une suspension, le temps que vous obteniez un rendez-vous !

**M. Sébastien Jumel.** Nous aimerions savoir ce que nous votons au moment où nous le votons.

**Mme Mathilde Panot.** Oui !

**M. Sébastien Jumel.** Or nous nous heurtons à la malformation congénitale de ce texte depuis le début de son examen : une étude d'impact pipeautée et tronquée, des valeurs du point hypothétiques, des indicateurs inventés pour la circonstance et des modalités de calcul que le secrétaire d'État lui-même a bien du mal à expliquer.

Je veux bien que l'on m'invite à rencontrer dans trois mois le directeur général de l'INSEE, qui, a priori, n'a pas vocation à voter la loi à notre place, mais c'est au moment où le Parlement vote la loi qu'il doit être éclairé. C'est même, j'insiste, une question de constitutionnalité : le vote des parlementaires doit être éclairé, libre, sans contraintes.

Force est de le constater, les flous qui entourent les modalités de construction de ce projet sont de nature à intéresser non pas le directeur général de l'INSEE, mais le Conseil constitutionnel.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bruno Millienne.

**M. Bruno Millienne.** Vous souhaitez savoir, madame Panot, combien gagnent les travailleurs indépendants en moyenne. Sachez que, d'après l'*Insee Première* du 7 novembre 2019, c'est 3 580 euros par mois.

**Mme Mathilde Panot.** Ce n'est pas le revenu moyen d'activité !

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements n° 1575 et identiques.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	64
Nombre de suffrages exprimés .....	58
Majorité absolue .....	30
Pour l'adoption .....	8
contre .....	50

*(Les amendements n° 1575 et identiques ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie d'un amendement n° 1626 et de seize amendements identiques déposés par les membres du groupe La France insoumise.

Sur ces amendements, je suis saisie par La France insoumise d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Caroline Fiat, pour soutenir les amendements.

**Mme Caroline Fiat.** Par cet amendement, nous proposons de supprimer, à la fin de l'alinéa 8, les mots « applicable dans les régimes constituant le système universel de retraite ».

Nous souhaiterions, si c'est possible, obtenir la liste des régimes spécifiques que vous instituez dans le système universel de retraite. Il nous serait très utile de savoir combien il y en aura.

**M. Alain Ramadier.** Ce ne sera évidemment pas possible !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur cette série d'amendements ?

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Je réponds toujours aux questions de Mme Fiat.

Il n'y a pas de raison d'enlever ces mots à la fin de l'alinéa 8, puisque la garantie en question est bien applicable à tous les régimes constituant le système universel de retraites : le régime général, celui des salariés exploitants agricoles, celui de la fonction publique et celui des marins.

L'avis est défavorable.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** La réponse de Mme la rapporteure est très claire. Avis défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Lors de la discussion avortée sur le projet de loi instituant un système universel de retraite, il a bien été précisé – même si la question peut paraître anodine – que vous prévoyiez cinq régimes, alors que Mme la rapporteure n'en a cité que quatre.

D'autre part, il y aura des disparités au sein de chaque régime : l'âge de départ à la retraite et les taux de transfert différeront. Donc, inévitablement, le système de retraite n'aura rien d'universel.

Ces cinq familles de régimes, fondés sur les professions, seront marquées par d'énormes inégalités. Le système prétendument universel qui chapeautera ces régimes spécifiques, comme nous l'avons déjà suffisamment répété lors des débats de ces quinze derniers jours, n'aura rien d'universel. *(« Excellent ! » et applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Caroline Fiat.

**Mme Caroline Fiat.** Madame la rapporteure, si nous vous demandons d'enlever les mots « applicable dans les régimes constituant le système universel de retraites » à la fin de l'alinéa 8, c'est pour une bonne raison : dès lors qu'il comporte des régimes spécifiques, le système ne peut plus être appelé « universel ».

J'aimerais réellement disposer de la liste de ces régimes, que je vous ai demandée. Pour le moment, j'ai compris qu'il y aurait un régime pour les routiers, un pour le personnel navigant aérien, un pour les policiers, un pour les gardiens de prison et, peut-être, un pour les douaniers. Quant au cas des avocats, il est en cours de discussion.

**M. Bruno Millienne.** Vous voudriez peut-être un régime spécifique pour les députés de La France insoumise ?



**Mme Caroline Fiat.** Est-ce qu'au moment du vote sur ce projet de loi, nous pourrions disposer d'une liste claire et précise des régimes spécifiques inclus dans votre système prétendument universel ?

**Mme Mathilde Panot.** En somme, la liste de ceux qui n'ont pas la chance d'être concernés par le régime général !

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements n° 1626 et identiques.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	68
Nombre de suffrages exprimés .....	63
Majorité absolue .....	32
Pour l'adoption .....	7
contre .....	56

*(Les amendements n° 1626 et identiques ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Sur les amendements n° 293 et identiques, je suis saisie par le groupe La France insoumise d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

#### **Rappels au règlement**

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marc Le Fur, pour un rappel au règlement. (« Ah ! » sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.)

**M. Marc Le Fur.** Il se fonde sur l'article 127 du règlement, que l'on évoque peu, relatif à la procédure de discussion des projets et propositions de lois organiques.

Une loi organique est non pas une « super loi », mais une loi qui a pour fonction d'organiser les choses dans un domaine donné – les projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale, par exemple. Ce type de loi ne sert pas à fixer des objectifs ou à édicter des règles d'or.

Les lois organiques qui régissent les discussions budgétaires n'interdisent pas tel ou tel niveau d'endettement ou de déficit. Ces précisions n'y figurent pas parce qu'elles traitent exclusivement de la procédure.

Si l'on veut fixer des règles qui s'imposent au législateur, telles que la règle d'or, la seule solution est de les inscrire dans la Constitution. Or, à l'évidence, vous n'êtes pas en mesure, pour des raisons politiques, d'exiger une révision constitutionnelle.

**Mme Brigitte Bourguignon, présidente de la commission spéciale.** Ce n'est pas du tout un rappel au règlement, ça !

**M. Marc Le Fur.** Ainsi, vous donnez l'illusion de l'importance et de la solennité en inscrivant ces dispositions dans une loi organique, qui serait supérieure à la loi ordinaire dont nous avons débattu il y a quelques jours.

Le vrai problème est que votre projet de loi organique risque fort d'être déclaré inconstitutionnel. Il va bien au-delà de l'organisation et entre dans le fond des sujets, ce qui n'est pas possible ! *(M. Jean-Louis Bricout applaudit.)*

Après celle de l'universalité du système de retraite, vous voulez créer une nouvelle illusion, celle d'une garantie de la valeur du point et du montant des retraites inscrite dans la loi organique. Mais l'illusion ne tiendra pas, parce que l'article 1<sup>er</sup> et, sans doute, l'article 2 ne sont pas conformes à la Constitution, ni même à la logique d'une loi organique.

**Mme Cendra Motin.** N'oubliez pas de mentionner l'avis du Conseil d'État !

**M. Marc Le Fur.** Une loi organique traite seulement de procédures, de délais et d'organisation ; elle n'entre pas dans le fond des sujets, contrairement à l'illusion que vous voulez donner. C'est erroné, faux, et vous vous exposez à un véritable risque d'inconstitutionnalité.

Je me devais de poser un jalon à ce sujet.

**Mme Mathilde Panot.** Vous avez bien fait !

**Mme Caroline Fiat.** Merci de nous avoir donné cette information !

**M. Marc Le Fur.** Soyons clairs, nous agissons sous le contrôle du Conseil constitutionnel.

**Un député du groupe LaREM.** Il nous le ressort !

**Mme Caroline Fiat.** Il a raison !

**M. Marc Le Fur.** Il nous importe de bien mettre en exergue ce qui posera demain des problèmes constitutionnels. (« Excellent ! » et applaudissements sur les bancs des groupes LR et SOC. – M. Jean-Paul Dufrègne applaudit également.)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sébastien Jumel.

**M. Sébastien Jumel.** Comme le Conseil constitutionnel lira avec attention tous nos débats, il nous faut nourrir sa réflexion.

Je me joins à M. Le Fur pour dire que, chaque jour qui passe, les motifs d'inconstitutionnalité s'additionnent : ce matin, la création d'une commission d'enquête, formulée par l'opposition, a été refusée, alors qu'elle est de droit ; l'étude d'impact a été examinée dans des conditions déplorables, comme l'a souligné le Conseil d'État ; ...

**M. Alain Ramadier.** Celui-ci a aussi insisté sur l'indigence de l'étude d'impact !

**M. Sébastien Jumel.** ...la fausse compensation prévue pour les enseignants risque d'être jugée inconstitutionnelle, puisqu'elle constitue une injonction au Gouvernement de déposer un projet de loi ; enfin, pour faire des concessions à une majorité chaque jour plus fissurée, vous inscrivez dans le projet de loi organique des détails qui n'y ont pas leur place. Je veux donc, au nom du groupe de la Gauche démocrate et républicaine, enrichir l'alerte d'inconstitutionnalité formulée par le groupe d'opposition Les Républicains.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Gosselin, pour un rappel au règlement.

**M. Philippe Gosselin.** Le rappel au règlement de Marc Le Fur me paraît tout à fait fondé. Pour enfoncer le clou, j'en formule un à mon tour, sur le fondement du même article 127, auquel il est rarement fait référence. Chacun pourra ainsi apprécier le nouveau règlement. Il importe, pour être pédagogue, de balayer tous les articles qui ont été modifiés il y a presque un an – ce sont des travaux pratiques, en somme.

En l'espèce, il ne s'agit pas simplement du règlement de l'Assemblée, mais aussi de notre charte fondamentale, la Constitution. Au sein de la hiérarchie des normes, les lois organiques ont une valeur supérieure à celle des lois ordinaires. Pour la discussion de ces dernières, le Parlement peut éventuellement être court-circuité par le recours à l'article 49, alinéa 3, entre autres techniques. En revanche, ce n'est pas le cas pour la discussion des lois organiques, ce qui nous vaut le plaisir d'être réunis ce soir et dans les jours prochains pour examiner le présent texte, après celui d'avoir débattu ces deux dernières semaines du projet de loi ordinaire.

**Mme Brigitte Bourguignon**, *présidente de la commission spéciale*. Ce n'est toujours pas un rappel au règlement !

**M. Philippe Gosselin**. Toutefois, une loi organique ne peut pas servir à tout et n'importe quoi. En principe, elle pose un cadre général et, au contraire de la loi ordinaire, n'a pas vocation à entrer dans les détails – que l'on soit d'accord ou non avec ceux-ci. C'est pourtant ce nous allons faire ce soir et demain. Le risque d'inconstitutionnalité est donc réel, Marc Le Fur a raison de le souligner.

**Mme Danielle Brulebois**. C'est le Conseil constitutionnel qui en jugera !

**M. Philippe Gosselin**. Avec notre collègue Sébastien Jumel, nous mettons le doigt sur une vraie difficulté. J'aimerais que le Gouvernement ou la rapporteure nous éclairent sur cette question très importante. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

#### Article 1<sup>er</sup> (suite)

**Mme la présidente**. La parole est à Mme Mathilde Panot, pour soutenir l'amendement n° 293 et les seize amendements identiques déposés par les membres du groupe La France insoumise.

**Mme Mathilde Panot**. Il tend à supprimer l'alinéa 9, par lequel le Gouvernement prétend apporter un ensemble de garanties. Celles-ci ne sont, comme je m'attache à le démontrer dans l'exposé sommaire, qu'un enfumage de plus.

L'alinéa en question dispose que la loi de financement de la sécurité sociale « ne peut rendre inférieurs ou autoriser le pouvoir réglementaire à rendre inférieurs à l'évolution annuelle des prix hors tabac constatée l'année précédente, ou à 0 lorsque cette évolution annuelle est négative, les taux de revalorisation des valeurs d'acquisition et de service applicables dans ces mêmes régimes ».

Cette règle extrêmement simple et lisible...

**M. Régis Juanico**. Effectivement, on n'a rien compris !

**Mme Mathilde Panot**. ...masque deux problèmes. Comme je le disais tout à l'heure, il n'est pas fait référence au coefficient d'ajustement, qui pourra continuer d'évoluer librement. Cette disposition, ainsi, ne garantit en rien le niveau des pensions : il suffira d'abaisser ce coefficient, qui n'est soumis à aucun plancher.

Deuxième problème : le plancher que vous fixez, à savoir le niveau de l'inflation, est étrange. Vous avez commencé par indiquer que les pensions seraient indexées sur les salaires, avant de sortir de votre chapeau le revenu moyen d'activité par tête, indicateur qui n'existe pas et n'est pas reconnu par

l'INSEE. Dès lors, il n'est nullement assuré que la valeur du point et le niveau des pensions ne baisseront pas ; votre garantie n'en est pas une.

J'ajouterai un chiffre très simple : la part des plus de 65 ans dans la population passera de 20 % à 27 % d'ici à 2050. Tout le monde peut donc comprendre que, si vous gelez la part du PIB attribuée aux retraités, les pensions baisseront forcément : il y aura plus de monde autour du même gâteau.

**Mme Caroline Fiat**. Très juste !

**Mme la présidente**. Quel est l'avis de la commission sur cette série d'amendements ?

**Mme Cendra Motin**, *rapporteure*. Au risque de me répéter : ni la valeur du point ni les pensions de retraite ne baisseront. Nous l'avons dit déjà de nombreuses fois.

**Mme Caroline Fiat**. C'est un mantra ! Il n'y a aucune garantie !

**Mme Cendra Motin**, *rapporteure*. L'avis est donc une nouvelle fois défavorable.

**Mme la présidente**. Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Pietraszewski**, *secrétaire d'État*. Même avis.

**Mme la présidente**. La parole est à M. Adrien Quatennens.

**M. Adrien Quatennens**. Mille excuses, madame la rapporteure, mais vous vous trompez : le niveau des pensions va baisser. D'ailleurs, la valeur du point, que vous voulez consolider dans le texte, n'apporte aucune garantie sur le niveau des pensions. Il y a deux valeurs du point : la valeur d'acquisition et la valeur de service. Entre les deux existe un coefficient et, au milieu de tout cela, l'âge d'équilibre, qui sera décalé génération après génération.

Madame la rapporteure, je vous demande juste de comprendre, ou de m'expliquer comment vous faites : si la part du PIB consacrée aux retraites tombe sous les 13 %...

**M. Jacques Marilossian**. Cela n'a rien à voir !

**M. Adrien Quatennens**. Cela a tout à voir ! Si la part des seniors dans la population augmente comme prévu, dans les proportions décrites à l'instant par ma collègue Mathilde Panot...

**M. Jacques Marilossian**. Elle se trompe !

**M. Adrien Quatennens**. Non, elle ne se trompe pas. Ou alors, prouvez-le.

**Mme Mathilde Panot**. Demandez la parole si vous voulez vous exprimer !

**M. Adrien Quatennens**. Si vous avez des projections démographiques à nous proposer, demandez la parole, nous vous écouterons.

La part des seniors dans la population augmentera et, avec votre projet de loi, la part du PIB consacrée aux retraites diminuera. Vous souhaitez l'équilibre financier, et vous avez sans doute raison. L'équation se résout d'une manière assez simple : la variable d'ajustement, c'est le niveau des pensions.

S'il faut travailler jusqu'à 66, voire 67 ans, vous pourrez peut-être dire en effet que le niveau de pension est le même qu'avant, à 62 ans. En attendant, s'il faut travailler plus

longtemps pour atteindre le même niveau de pension, c'est bien qu'à un âge donné – 62 ans, par exemple –, le niveau de pension a diminué.

Vous ne pourriez pas dire aux Français sur un plateau de télévision : nous allons baisser le niveau de pension.

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** Bien sûr, puisque ce n'est pas vrai !

**M. Adrien Quatennens.** Vous préférez leur dire : vous allez travailler plus longtemps parce que vous vivez plus longtemps, etc. Or, en vérité, c'est la même chose : la variable d'ajustement reste la même, c'est le niveau de pension des Français.

**Un député du groupe LaREM.** Mais non !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jacques Marilossian.

**M. Jacques Marilossian.** Cela fait maintenant un mois exactement que nous étudions cette réforme, et j'entends toujours la même ânerie...

**M. Adrien Quatennens.** Nous aussi, nous n'entendons que des âneries depuis un mois !

**M. Jacques Marilossian.** ...nous voudrions bloquer la part des dépenses de retraite à 13 % du PIB, ce qui ferait baisser leur montant.

**M. Marc Le Fur.** Sortez la main de votre poche, on n'est pas au bistrot du coin !

**M. Jacques Marilossian.** Je vous invite à lire enfin le rapport du COR, le Conseil d'orientation des retraites.

**M. Adrien Quatennens.** Nous l'avons lu !

**M. Jacques Marilossian.** Les questions de retraite sont avant tout des questions de démographie. Lors de son audition par la commission spéciale, le COR nous a expliqué que le nombre de retraités augmenterait faiblement dans les années qui viennent, pour une raison très simple. Ces dernières années, il avait fortement augmenté en raison des départs à la retraite des générations du baby-boom ; dans le même temps, les générations qui décédaient étaient peu nombreuses. Désormais, la situation est inverse : des générations dont l'effectif est relativement modeste partiront à la retraite, alors que ce sont les générations nombreuses qui, hélas, décéderont.

En 2008, le solde de nouveaux retraités était de 400 000. En 2017-2018, il n'était plus que de 107 000. Le rythme de croissance du nombre de retraités sera inférieur à 1 % par an. Il suffit donc que le PIB augmente de plus de 1 % par an – c'est précisément ce que prévoit le COR – pour que la part des dépenses de retraite dans le PIB diminue. C'est tout simple !

**M. Adrien Quatennens.** Vous faites confiance au COR pour prévoir la croissance du PIB, alors que personne n'est capable de la prévoir à six mois !

**Un député du groupe LaREM.** Demandez la parole si vous voulez vous exprimer !

**M. Jacques Marilossian.** N'inventez pas des choses qui n'existent pas : personne ne veut bloquer la part des dépenses de retraite à 13 % du PIB. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM, MODEM et UDI-Agir.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sébastien Jumel.

**M. Sébastien Jumel.** Vous dites que le nombre de retraités augmentera faiblement,...

**M. Jacques Marilossian.** C'est le COR qui le dit !

**M. Sébastien Jumel.** ...mais c'est parce que vous intégrez dans vos pronostics le fait que vous allez faire bosser les gens plus longtemps. C'est un peu machiavélique, allais-je dire, comme démonstration.

**Mme Danielle Brulebois.** C'est la pyramide des âges !

**M. Sébastien Jumel.** Hubert Wulfranc l'a dit, vous êtes dans une posture malthusienne : dans votre esprit, il n'y aura pas de place pour tout le monde au banquet de la nature. À partir du moment où le gâteau rétrécit,...

**M. Jacques Marilossian.** Mais non !

**M. Sébastien Jumel.** ...puisque vous diminuez la part de richesses consacrée aux retraites, et que les convives autour de ce gâteau, même si leur effectif augmente faiblement, sont plus nombreux qu'ils ne l'étaient à l'origine...

**M. Jean-Charles Colas-Roy.** Nous serons moins nombreux à manger du gâteau !

**M. Jacques Marilossian.** Ce que vous dites est malhonnête !

**M. Sébastien Jumel.** Arrêtez de gueuler comme ça ! Voyons, soyez responsables, ne faites pas d'obstruction systématique ! (*Sourires. – Protestations sur les bancs du groupe LaREM.*)

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** Et ce sont les communistes qui disent ça !

**M. Sébastien Jumel.** À partir du moment où la part du gâteau est réduite, où le nombre de convives a augmenté – même faiblement –, où vous refusez, de manière idéologique ou doctrinale, de modifier les taux et l'assiette, eh bien les paramètres restent les mêmes : la baisse du niveau des pensions et l'allongement de la durée de cotisation. Dès lors, vous ferez payer les pauvres parce qu'ils sont les plus nombreux ! Il ne faut pas être sorti de la cuisse de Jupiter pour comprendre cela, et nous l'avons compris depuis longtemps.

**M. Jacques Marilossian.** Il ne faut pas être nul en maths !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marc Le Fur.

**M. Marc Le Fur.** M. Marilossian a raison, tout est affaire de démographie. Il est vrai que le départ à la retraite de la génération du baby-boom a occasionné des difficultés, et qu'un jour, cette génération arrivera à un âge plus avancé.

Mais la démographie vaut pour tout ! Regardez ce qui se passe aujourd'hui à l'école primaire et au collège : l'effondrement des classes d'âge. Il ne se manifeste pas encore au niveau du lycée, mais ces générations moins nombreuses seront un jour en âge de travailler. La démographie deviendra donc très défavorable, parce que la proportion des actifs qui paient les pensions de retraite sera plus faible. Tout est démographie, et notre devoir est d'intégrer ces évolutions.

Monsieur le secrétaire d'État, vous évoquez des paramètres constants. Or ce n'est pas possible : à un moment donné, il faudra faire évoluer soit l'âge, soit les cotisations, soit le niveau de pension, soit les amendes pour ceux qui partent

trop tôt, ou encore faire appel à l'impôt pour équilibrer le système, comme le président Woerth l'a évoqué cet après-midi. Quel est donc le paramètre qui va évoluer ?

Le vrai risque, selon nous, c'est que vous abaissiez le niveau des pensions, puisque vous n'envisagez pas de faire évoluer d'autre paramètre. Ce risque est réel, parce que la valeur du point n'est pas garantie ; tantôt vous dites qu'elle est garantie, tantôt vous renvoyez aux partenaires sociaux. Il n'y a pas de garantie concernant la valeur du point. Il faut anticiper les évolutions démographiques inéluctables qui se manifesteront dans les années à venir.

**Mme la présidente.** Merci, monsieur Le Fur...

**M. Marc Le Fur.** Pour notre part, nous sommes très responsables : nous estimons que l'âge de départ à la retraite doit évoluer, raisonnablement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements n° 293 et identiques.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	80
Nombre de suffrages exprimés .....	73
Majorité absolue .....	37
Pour l'adoption .....	12
contre .....	61

(*Les amendements n° 293 et identiques ne sont pas adoptés.*)

**Mme la présidente.** Je suis saisie de trente-cinq amendements pouvant être soumis à une discussion commune : l'amendement n° 430 rectifié et les seize amendements identiques déposés par les membres du groupe de La France insoumise ; les amendements identiques n° 1004 et 1570 ; l'amendement n° 1711 et les quinze amendements identiques déposés par les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

Les amendements n° 430 rectifié et identiques font l'objet d'un sous-amendement n° 1841.

La parole est à M. Adrien Quatennens, pour soutenir ces amendements n° 430 rectifié et identiques.

**M. Adrien Quatennens.** Je suis d'accord avec vous, c'est parfois usant de se répéter. Mais comme nous ne sommes toujours pas d'accord, nous devons continuer et tenter de nous convaincre mutuellement.

Nous disons que, si la part des seniors augmente et la part du PIB consacrée aux retraites diminue, cela annonce une baisse du niveau des pensions. Visiblement, cette démonstration ne vous convainc pas. Je vais donc prendre le problème par un autre bout.

Jean-Paul Delevoye avait dit explicitement à la radio – si c'est nécessaire, nous pouvons retrouver l'extrait en question – qu'une part de 14 % du PIB consacrée aux retraites constituerait un plafond. Un plafond, cela veut dire ce que cela veut dire ! Ce plafond sera d'ailleurs respecté puisque votre projet de loi fera chuter cette part sous la barre des 13 %.

**M. Paul Christophe.** Ce n'est pas ce que dit le COR !

**M. Adrien Quatennens.** Vous dites n'avoir pas de difficultés, car la part des richesses consacrée aux retraites diminuera grâce à l'augmentation du PIB, telle qu'elle est envisagée par le COR. Par parenthèse, bravo au COR, sachant qu'il est déjà difficile de faire des projections objectives de croissance à six mois ! Et, compte tenu de la situation actuelle à l'échelle mondiale, bravo aussi à celles et ceux qui arrivent à anticiper les effets sur le PIB de la crise du coronavirus, par exemple – mais mettons cela de côté ; après tout, c'est accessoire, n'est-ce pas ?

Si vous faites le pari de ne pas baisser le niveau des pensions, cela veut dire que vous faites le pari d'une croissance incroyable, exponentielle, dans des proportions absolument folles ! Vous invoquez régulièrement vos enfants ; je vous prie de croire qu'il n'est pas responsable d'imaginer que le problème se résorbera grâce à une croissance infinie, dans des proportions inconsidérées.

D'abord, une telle croissance n'existe pas, et les effets de récession auxquels nous allons assister dans les prochains mois en fourniront la preuve, s'il en fallait.

**Mme la présidente.** Merci, mon cher collègue.

**M. Adrien Quatennens.** J'achève mon propos, madame la présidente.

Qui plus est, est-il souhaitable, dans un contexte d'urgence climatique, de faire le pari d'une croissance folle et exponentielle ? En toute franchise, il serait moins douloureux de consacrer aux retraites un tout petit peu plus de la richesse du pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

**Mme la présidente.** Sur les amendements identiques n° 1004 et 1570, je suis saisie par le groupe Les Républicains d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Pierre Dharréville, pour soutenir le sous-amendement n° 1841.

**M. Pierre Dharréville.** Nous considérons que, pour répondre véritablement aux besoins et garantir un droit à la retraite pour chacune et chacun dans de bonnes conditions, il faut augmenter la part des richesses produites consacrée au financement des retraites. Il faut l'augmenter pour garantir un minimum de pension suffisant pour chacune et chacun, sans prendre sur les pensions existantes. Il faut l'augmenter pour répondre aux besoins des retraités agricoles. Il faut l'augmenter pour rétablir l'égalité là où il y a de l'inégalité, notamment entre les femmes et les hommes. Il faut corriger un certain nombre d'effets qui méritent de l'être.

C'est d'autant plus nécessaire que la société vieillit et qu'il y aura donc plus de pensions à financer. Vous proposez de le faire en faisant travailler les gens plus longtemps. Tel est le mode de financement que vous préconisez, comme vous l'avez expliqué à plusieurs reprises. Vous voulez donc maintenir plus longtemps les seniors dans l'emploi, ou au chômage, ce qui sera sans doute le cas pour plus de la moitié d'entre eux, si l'on en reste aux chiffres actuels. Voilà la société rêvée que vous nous vendez à travers cette réforme des retraites !

Nous avons un projet de société différent. Il y a là un choc frontal entre nous. C'est aussi ce qui s'exprime dans la rue : votre réforme des retraites provoque un rejet massif.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz, pour soutenir l'amendement n° 1004.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Vous avez bien compris, monsieur le secrétaire d'état, que votre réforme suscite de nombreuses questions, des inquiétudes, voire une réelle anxiété chez l'ensemble de nos concitoyens. Il serait fondamentalement nécessaire que la confiance soit au rendez-vous. Mais la confiance ne se décrète pas, ni par le recours à l'article 49, alinéa 3, ni par un autre moyen ; elle s'instaure, naturellement ou non. Et elle ne peut s'instaurer que si l'ensemble des questions a été traité.

L'alinéa 9 concerne les taux de revalorisation des valeurs d'acquisition et de service applicables dans les régimes de retraite. Ces deux valeurs devraient progresser de la même manière, selon les mêmes critères. Or la valeur d'acquisition sera indexée sur les salaires, qui continueront à progresser ; on obtiendra donc moins de points avec le même salaire. Quant à la valeur de service, elle sera indexée sur l'inflation, avec un risque de baisse du niveau des pensions.

Par cet amendement, nous proposons que la référence soit non pas l'évolution des prix hors tabac, mais celle du nouvel indicateur que vous avez introduit et qui reste à définir : le revenu moyen d'activité par tête. Ce serait logique.

Nous voulons que chacune et chacun puisse se projeter et reçoive des réponses claires à des questions qu'il est normal de se poser. On ne peut pas prévoir deux manières distinctes de déterminer la valeur de service et la valeur d'acquisition du point, et dire : dormez braves gens, tout va bien, les valeurs seront garanties ! Par quoi seront-elles garanties ? On ne le sait pas !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marc Le Fur, pour soutenir l'amendement n° 1570.

**M. Marc Le Fur.** Mme Dalloz a très bien résumé la situation : il faut être clair et éviter d'utiliser des critères d'évolution différents. Le texte retient ici le critère de l'évolution annuelle des prix hors tabac. Nous sommes d'avis qu'il faut harmoniser ces critères, sans quoi le fossé risque de se creuser entre la valeur d'acquisition du point et sa valeur de service – c'est-à-dire le montant des pensions versées. Par honnêteté, monsieur le secrétaire d'État, cette référence doit être identique dans l'un et l'autre cas. Sans cet amendement, on trompera nos compatriotes, on les baladera en utilisant des critères d'évolution très variables, qui pourraient avoir sur eux des répercussions négatives.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Très juste !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Hubert Wulfranc, pour soutenir l'amendement n° 1711 et les seize amendements identiques déposés par le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

**M. Hubert Wulfranc.** Il vise à retenir comme référence l'évolution du salaire moyen par tête dans le secteur marchand, ce qui garantirait une progression minimale des pensions.

Si nous ignorons ce que recouvre votre notion de revenu moyen d'activité par tête, nous savons néanmoins ce qu'elle risque d'exclure : le revenu de la rente financière – rien que ça. Elle s'en trouvera largement vidée de sa substance. Indiquez-nous au moins si ce point de vue est partagé sur les différents bancs !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur les amendements en discussion commune et sur le sous-amendement ?

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Il me semble important de réexpliquer plusieurs points.

J'espère vous rassurer, madame Dalloz : la valeur d'acquisition et la valeur de service du point seront fondées sur les mêmes garanties, sur le même plancher, sur la même trajectoire et, à terme, sur le même indicateur de revalorisation, à savoir le revenu moyen d'activité par tête.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** À quel terme ?

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** En 2045, comme vous l'avez vous-même rappelé plusieurs fois. Telle est la trajectoire que nous avons fixée.

Autre point important à rappeler : c'est l'INSEE qui construira cet indicateur, à partir de plusieurs données dont voici le poids respectif : les revenus des 29 millions de salariés en représenteront l'essentiel, puis viendront les revenus des 5,5 millions de fonctionnaires et ceux des 3 millions de travailleurs non salariés, autrement dit des indépendants – notamment les artisans et les commerçants. Rappelons que ces trois types de revenus généreront des cotisations dans le système universel, qui couvrira 100 % des actifs et donnera les mêmes droits à tous.

Dans le modèle de société que vous prônez, monsieur Dharréville, vous souhaitez consacrer aux retraites une part de PIB plus importante. La France, cependant, n'a pas à rougir de ce qu'elle fait pour ses retraités. Nous leur consacrons environ 3,4 points de PIB de plus que la plupart des grands pays d'Europe du Nord – nous sommes donc plutôt bien placés. En outre, comme l'a rappelé Perrine Goulet, nous consacrons tout de même 25 % de la dépense publique aux retraites ; ce n'est pas rien !

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Ce n'est pas qu'une dépense ! Cela alimente l'économie !

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Je le répète, nous n'avons pas à rougir de la façon dont la France traite ses retraités. (« *Eh oui !* » sur les bancs du groupe LaREM.)

Je donne un avis défavorable à tous les amendements et au sous-amendement.

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Avec une retraite de 1 000 euros, croyez-vous que l'on parte en vacances toutes les semaines ?

**Mme Brigitte Bourguignon, présidente de la commission spéciale.** Mais aujourd'hui, les intéressés ne les perçoivent pas, ces 1 000 euros !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** MM. Jumel et Quatennens ont relancé un débat récurrent sur l'évolution des pensions, qui susciterait des inquiétudes – ce que j'entends. Parallèlement, les uns citent le Conseil d'État, d'autres le COR – où j'ai eu la chance de représenter l'Assemblée nationale jusqu'au mois de décembre. Je suis d'ailleurs fort aise de constater que l'un et l'autre sont tant lus sur tous les bancs de l'Assemblée : il sera d'autant plus facile à ceux qui ont prétendu que les pensions baisseraient de reconnaître leur erreur, puisque le COR affirme le contraire.

En voici la preuve : à la page 155 de son rapport de juin 2019 figure le tableau 2.42, qui présente une augmentation constante de la pension nette moyenne, même avec un taux de croissance de 1 % et sur la base d'une part de PIB qui passerait de 14 % à 13 % d'ici à 2070.

**M. Jacques Marilossian.** Exactement !

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** Tous ces éléments sont incontestables, puisqu'ils figurent dans le rapport du COR de juin 2019. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*) Nous pouvons débattre d'autres questions, mais convenez que celle-ci a trouvé sa solution dans la lecture dudit rapport ; nous aurons alors progressé.

J'ai écouté avec attention votre rappel au règlement sur la constitutionnalité du présent projet de loi organique, monsieur le président Le Fur, et je me suis replongé dans un vieux cours de droit constitutionnel. Il en ressort que la loi organique complète la Constitution et précise l'organisation des pouvoirs publics. Or votre amendement n° 1570 ne porte en rien sur l'organisation des pouvoirs publics, mais bien sur une question de fond. Il est étrange que la remarque que vous m'avez adressée ne semble pas s'appliquer à la représentation nationale !

**M. Marc Le Fur.** La remarque vaut tout autant pour votre projet de loi !

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** Nous sommes tous soumis aux mêmes règles – cela ne vous a probablement pas échappé.

L'avis du Gouvernement est défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre Dharréville.

**M. Pierre Dharréville.** Vous dites vouloir intégrer différents types de revenus dans l'indicateur que vous vous apprêtez à créer pour déterminer l'évolution des pensions. En réalité, cela signifie que les pensions augmenteront moins vite que les salaires. À l'évidence, vous vous attaquez donc aux notions de continuité et de parité du niveau de vie entre les actifs salariés et les retraités ; c'est la conséquence directe de la définition que vous établissez.

Vous pourriez prendre les choses autrement, par exemple en indexant la pension des indépendants sur les salaires même si leur rémunération progresse moins vite ; cette mesure nous semble opportune, compte tenu des difficultés que les indépendants peuvent rencontrer au cours de leur carrière. Ce n'est pas le choix que vous faites, puisque vous préférez ne pas indexer les pensions sur le salaire moyen – pardonnez-moi, je fais moi-même la confusion : il s'agit d'indexer la valeur de service du point et non les pensions une fois servies, lesquelles augmenteront en fonction de l'inflation, sous réserve que vous ne décidiez pas de les désindexer, comme vous l'avez fait lors des exercices précédents.

Rappelons-le car vous avez tendance à l'oublier : vous avez baissé les pensions. Or vous nous expliquez qu'en vertu du nouveau système, cela ne se fera plus. Pourquoi donc ? Au contraire, vous avez créé tous les outils permettant d'ajuster constamment les pensions selon les ressources que vous déciderez de rendre disponibles. Voilà la vérité. Vous avez d'ailleurs cessé de compenser certaines exonérations sociales dans la dernière loi de financement de la sécurité sociale. Autrement dit, tout est sur la table pour que vous puissiez

procéder aux ajustements que vous souhaitez afin de continuer à servir le capital davantage que le travail – et c'est ce que nous vous reprochons !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Christine Pires Beaune.

**Mme Christine Pires Beaune.** Aux chiffres incontestables que le secrétaire d'État a donnés, j'ajouterai ceux, tout aussi incontestables, d'Eurostat : s'agissant des retraités pauvres, la France fait plutôt figure de bonne élève au sein de l'Union européenne. En 2018, la part de retraités menacés de pauvreté était estimée à 14,9 % dans l'Union, soit une forte progression au cours des dernières années, même si les disparités sont très fortes d'un pays à l'autre. En effet, le Royaume-Uni compte 19 % de retraités pauvres, et l'Allemagne 18 %, dont 11 % sont obligés de faire des petits boulots pour compléter leur pension. La France, où ce taux s'établit à 8 % et demeure stable depuis dix ans, se classe bien – même si ce taux est toujours trop élevé – grâce, précisément, à son système de retraite.

Il est pour le moins curieux de vouloir casser un système qui permet à la France de figurer parmi les bons élèves européens, ce qui est rarement le cas. Certes, ce système était imparfait, mais il suffisait de le corriger, plutôt que de vous livrer à un tel chambardement. Plus nous avançons dans l'examen des articles, plus les Français opposés à votre réforme sont nombreux. Continuez ainsi : vous aurez tout gagné ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

**M. Alain David.** Ce que vous voulez, c'est les fonds de pension !

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Permettez-moi une question élémentaire, madame la rapporteure, à partir du cas d'une personne née le 2 janvier 1975,...

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Disons plutôt le 29 janvier, c'est une belle date !

**Mme Marie-Christine Dalloz.** ...qui relèvera donc du nouveau système. Elle décide de partir à la retraite le 2 février 2030, à l'âge de 55 ans, puisqu'elle appartient à l'une des catégories auxquelles cela sera encore possible. Or la disposition relative à la valeur du point ne s'appliquera qu'en 2045. Que se passera-t-il entre 2030 et 2045 ? Quelles garanties pourrez-vous donner à cette personne concernant les critères de revalorisation de la valeur d'acquisition et de la valeur de service de ses points ? En l'état, nous n'avons aucune idée de ce que seront l'une et l'autre valeurs pendant cet intervalle de quinze ans !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Paul Mattei.

**M. Jean-Paul Mattei.** La discussion est intéressante, et je me réjouis que nos collègues du groupe GDR aient abordé le fond, en l'espèce la question de l'indexation. Il est difficile, toutefois, de s'éloigner du texte : une partie des réponses à vos questions figure à l'article 9 du projet de loi ordinaire. Deux taux coexisteront jusqu'en 2044, puis, à partir de 2045, c'est le revenu moyen d'activité par tête qui servira de référence. L'explication figure clairement dans le texte, mais, encore une fois, notre débat est si brouillon et compliqué que nous peinons à nous y retrouver ! Tâchons de nous poser.

**Mme Mathilde Panot.** Vous avez refusé le débat !

**M. Jean-Paul Mattei.** Les membres du groupe Les Républicains reconnaissent enfin que le revenu d'activité est une référence pertinente, et j'en suis très heureux. À mon sens, cet indicateur, qui sera élaboré par l'INSEE, se révélera bien plus performant que le salaire moyen, puisqu'il englobera non seulement les revenus des salariés, mais aussi ceux des indépendants, ce qui constitue un gage de sécurité pour les retraites futures.

**M. Jean-Louis Bricout.** Les revenus des indépendants ne sont pas très stables !

*(Le sous-amendement n° 1841 n'est pas adopté.)*

*(Les amendements n° 430 rectifié et identiques ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements identiques n° 1004 et 1570.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	81
Nombre de suffrages exprimés .....	79
Majorité absolue .....	40
Pour l'adoption .....	15
contre .....	64

*(Les amendements identiques n° 1004 et 1570 ne sont pas adoptés.)*

*(Les amendements n° 1711 et identiques ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Sur les amendements n° 1592 et identiques, je suis saisie par le groupe La France insoumise d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Mathilde Panot.

**Mme Mathilde Panot.** Je demande une suspension de séance.

**Mme la présidente.** Elle est de droit.

#### **Suspension et reprise de la séance**

**Mme la présidente.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à vingt-deux heures quarante-cinq, est reprise à vingt-deux heures cinquante.)*

**Mme la présidente.** La séance est reprise.

La parole est à M. Adrien Quatennens, pour soutenir l'amendement n° 1592 et seize autres amendements identiques déposés par les membres du groupe La France insoumise.

**M. Adrien Quatennens.** Madame la rapporteure, si la loi faisait passer la part de la richesse nationale consacrée aux retraites sous la barre de 13 % du PIB, comment l'équilibre financier serait-il atteint sans baisse du niveau des pensions ?

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Nous allons faire confiance aux partenaires sociaux. Le projet de loi ordinaire leur a confié tous les leviers pour atteindre l'équilibre financier. En tant que législateurs, nous aurons la responsabilité de tenir compte des indications qu'ils nous donneront et de les traduire dans la loi de financement de la sécurité sociale, pas uniquement celles de cette année ou de l'année prochaine, mais de toutes celles qui suivront. Je suis suffisamment humble pour reconnaître que je n'ai pas la clef de tous les budgets des trente prochaines années. L'avis est défavorable. *(Mme Monique Limon applaudit.)*

**M. Jean-Luc Fugit.** Excellent !

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Adrien Quatennens.

**M. Adrien Quatennens.** Vous avez en effet enfermé les partenaires sociaux dans une salle,...

**M. Maxime Minot.** Dont tout le monde claque la porte !

**M. Adrien Quatennens.** ...que vous avez appelée « conférence de financement ». Certains ont essayé de s'en échapper. La conférence de financement ne concerne pas directement le projet de loi que nous examinons, puisqu'elle vise à trouver des économies pour financer les retraites des personnes nées avant 1975.

Dont acte, vous faites comme pour les ordonnances réformant le code du travail au tout début de la législature, à savoir le pari de la confiance dans le dialogue social.

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Et cela marche !

**M. Adrien Quatennens.** Très bien. Mais nous pourrions tout de même aider les partenaires sociaux, non ? En effet, les options ne sont pas nombreuses, convenez-en, pour atteindre l'équilibre financier sans augmenter la part de la richesse produite consacrée aux retraites. L'équilibre financier de notre proposition sur les niveaux de pension, avec un âge de départ à la retraite à 60 ans, est atteint par une hausse de 2 points de PIB des dépenses de retraite. Nous avons compris que vous refusiez un tel scénario. Par conséquent, il ne vous reste plus que deux options, madame la rapporteure, la baisse du niveau des pensions, que vous avez écartée tout à l'heure, ou le report de l'âge de départ à la retraite, par le biais de l'âge d'équilibre.

Convenez-vous avec moi que l'équilibre financier ne pourra être atteint que par une baisse du niveau des pensions ou un report de l'âge de départ en retraite ? Oui ou non ?

**M. Jacques Marilossian.** Vos hypothèses sont fausses !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre Dharréville.

**M. Pierre Dharréville.** Des arguments assez contradictoires ont été avancés au fil de nos débats. D'abord, vous nous avez dit que le moment était opportun pour mettre en œuvre cette réforme d'ampleur, dont vous rêviez depuis longtemps, grâce à l'absence de problème financier. Ensuite, vous avez affirmé que le problème financier commandait le déploiement d'une réforme systémique ; encore hier, Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, nous a expliqué la nécessité de bâtir un système souple que l'on puisse adapter aux évolutions à venir. Il est donc clair que vous voulez adapter le montant des

pensions à celui des ressources que vous jugerez disponibles pour les retraites. Voilà la logique de votre projet, qui aura forcément un impact sur les pensions.

Il est nécessaire d'accroître un peu la part de la richesse nationale consacrée aux pensions de retraite, actuellement de l'ordre de 14 % du PIB. Madame Motin, vous nous dites que ce taux est supérieur à celui des pays de l'Europe du Nord et qu'il est suffisant, mais les chiffres ne sont pas toujours comparables, certains pays intégrant la capitalisation, peu développée en France.

Les dépenses consacrées aux retraites de nos concitoyens leur permettent de se vêtir, de se loger, de se nourrir correctement, mais également de prendre leur part dans la transition écologique et de répondre aux injonctions des pouvoirs publics pour mieux consommer. Ces dépenses sont vertueuses, socialisées et réparties équitablement. Si l'on veut alimenter sainement l'économie, l'augmentation de leur part dans la richesse nationale est opportune.

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements n° 1592 et identiques.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	64
Nombre de suffrages exprimés .....	58
Majorité absolue .....	30
Pour l'adoption .....	10
contre .....	48

*(Les amendements n° 1592 et identiques ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je suis saisie d'un amendement n° 1006, qui fait l'objet d'un sous-amendement n° 1828.

Sur cet amendement, je suis saisie par le groupe Les Républicains d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Maxime Minot, pour soutenir l'amendement.

**M. Maxime Minot.** La commission spéciale a complété, sur la proposition du rapporteur, l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi organique pour « sanctuariser la valeur du point et son évolution ». Toutefois, il convient d'assurer une évolution strictement identique de la valeur d'acquisition du point et de sa valeur de service. En effet, une évolution différenciée porterait préjudice aux personnes liquidant leur retraite, si la valeur de service progressait moins vite que la valeur d'acquisition.

L'amendement vise à compléter l'alinéa 9 par la phrase suivante: « Elle ne peut prévoir ou autoriser le pouvoir réglementaire à prévoir un taux de revalorisation de la valeur de service différent du taux de revalorisation de la valeur d'acquisition ». *(M. Alain Ramadier applaudit.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz, pour soutenir le sous-amendement n° 1828.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** J'aimerais reprendre l'exemple de l'actif né le 2 janvier 1975 et partant en retraite le 2 janvier 2030, à cinquante-cinq ans. Nous devons obtenir un chiffre à son sujet.

Plus généralement, certaines données sont déterminantes pour restaurer la confiance que le texte échoue tant à susciter. Nous devons faire toute la clarté sur chaque paramètre. Celui que j'évoque ici est fondamental: il s'agit de la valeur d'acquisition et de la valeur de service du point de retraite.

Il faut offrir la sécurité à chaque retraité, quel que soit le moment où il décide de partir en retraite. Cela suppose une information collective et une information individuelle, qui pour l'heure font tant défaut, car le texte souffre d'un manque de lisibilité.

Le présent sous-amendement vise à inscrire dans le marbre de la loi que le régime universel de retraite garantira aux gens partant en retraite un niveau de pension prévisible, ce qui suppose de diffuser l'information à ce sujet.

Comment pouvez-vous buter sur la nécessité d'assurer une information claire et lisible à chaque retraité? La retraite ressortit au patrimoine collectif. Ce qui provoque une telle anxiété parmi nos concitoyens est l'ignorance et l'incompréhension dans lesquelles ils se trouvent s'agissant de la façon dont seront réalisés les calculs.

Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie d'avance de bien vouloir tenir compte du présent sous-amendement, qui vise à donner sens à la réforme. *(M. Alain Ramadier applaudit.)*

**M. Vincent Descoeur.** Très bien!

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission?

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Sur le fond, l'amendement et le sous-amendement sont satisfaits par le projet de loi organique et par le projet de loi ordinaire, qui prévoient que les deux valeurs précitées évoluent ensemble, solidairement.

Madame Dalloz, j'ai à cœur de vous répondre en m'appuyant sur l'exemple que vous avez cité, dont j'ai pris note avec attention. Je vous propose de faire partir notre homme en retraite en 2035, à soixante ans, après dix ans passés dans le nouveau système, plutôt que cinq.

S'il est salarié du secteur privé – cas le plus fréquent –, le point de retraite sera revalorisé chaque année d'un pourcentage égal à l'inflation moins un point. Depuis l'année dernière, il est revalorisé à hauteur de l'inflation, ce qui a abouti à une valeur moins intéressante que celle de l'inflation.

Dans l'immédiat, nous proposons que la valeur d'achat et la valeur de service du point de retraite évoluent ensemble, en suivant une trajectoire identique, et en demeurant supérieures à l'inflation. À terme, nous les indexerons sur le revenu moyen par tête, qui est plus intéressant, comme nous l'avons constaté depuis longtemps.

Souvenez-vous, chers collègues: lors de la réforme menée en 1987, l'abandon par le gouvernement de l'indexation du point de retraite sur les salaires au profit de son indexation sur l'inflation visait à lui faire gagner de l'argent, ou à tout le moins à lui permettre d'en dépenser moins.



En l'espèce, nous parcourons le chemin inverse, tout en tenant compte du fait que le futur régime de retraite comprendra non seulement des salariés, mais aussi des travailleurs indépendants et des fonctionnaires. Il est donc logique de créer un indicateur tenant compte, de façon pondérée, des revenus de chacun.

Madame Dalloz, je tiens à vous rassurer sur un point : la trajectoire des deux valeurs précitées sera commune. Je ne peux pas indiquer dès à présent sa pente. Les partenaires sociaux, réunis au sein de la Caisse nationale de retraite universelle, décideront, en fonction des recettes, de son évolution plus ou moins rapide. En tout état de cause, l'objectif est fixé, et le point d'arrivée connu : l'entrée en vigueur, en 2045, de l'indexation du point de retraite sur le revenu moyen d'activité par tête.

S'agissant de la lisibilité du système, notre objectif est précisément de l'améliorer au profit des Français, qui seront à même de suivre le nombre de points qu'ils ont acquis, ainsi que l'évolution de leur valeur unitaire.

Les autres rapporteurs du projet de loi ordinaire et moi-même aurions aimé être un peu plus précis à ce sujet que je ne le suis ce soir, seule au banc des commissions. Quoiqu'il en soit, tout sera mis en œuvre pour que le système de retraite soit bien plus transparent que celui en vigueur, dans lequel les Français ne se retrouvent pas vraiment.

L'avis de la commission sur le sous-amendement et sur l'amendement est défavorable, car ils sont satisfaits.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** J'ajoute à la présentation très complète de Mme la rapporteure au sujet de l'exemple proposé que l'article 55 du projet de loi ordinaire prévoit que les deux valeurs – d'achat et de service – du point de retraite sont liées. Demande de retrait ou avis défavorable.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Je remercie Mme la rapporteure de sa réponse. Le flou et l'imprécision que j'évoquais ne sont pas dissipés pour autant.

Chacun a compris que la référence en la matière, à partir de 2045, sera le revenu moyen par tête, indicateur pas forcément identifié à ce jour mais appelé à servir de référence au cours des années à venir. Toutefois, de 2025 à 2045 – période dans laquelle s'inscrit le retraité que j'ai pris en exemple, qu'il parte en 2030 ou en 2035 –, la référence sera l'évolution des prix hors tabac constatée l'année précédente.

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** La trajectoire précitée passera entre les deux !

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Sans doute, mais cela n'est écrit nulle part dans le projet de loi organique.

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Cela relève du projet de loi ordinaire !

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Nous sommes là au cœur du problème. Dans le projet de loi organique, ou bien vous entrez trop dans le détail, comme l'affirmait tout à l'heure Marc Le Fur...

**M. Alain Ramadier.** Très bien !

**Mme Marie-Christine Dalloz.** ...ou bien vous n'y entrez pas suffisamment. Il y a des trous dans la raquette ! En effet, l'article 1<sup>er</sup> ne définit rien et se contente de prendre pour référence l'évolution des prix hors tabac constatée l'année précédente.

Vous comprendrez que nous ne pouvons pas nous en contenter. Si une rectification par voie d'amendement est prévue, vous pouvez nous l'indiquer ; sinon, le texte n'est pas clair. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Maxime Minot.** Nous, nous le sommes !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Philippe Vigier.

**M. Philippe Vigier.** Je soutiens l'amendement, dont Éric Woerth est le premier signataire, pour une raison simple.

Mme Motin a indiqué tout à l'heure – et j'ai bien aimé cette explication – que les deux courbes seront parallèles. Quiconque a un peu étudié les mathématiques sait que les courbes parallèles ne se croisent jamais. L'amendement vise à faire en sorte qu'elles ne se croisent jamais. En effet, il prévoit que la revalorisation de la valeur d'acquisition et celle de la retraite servie devront demeurer à l'intérieur du parallélisme préalablement établi.

Si celui-ci n'est pas garanti, une convergence des courbes est possible. En somme, l'amendement sécurise les dispositions que vous avez évoquées tout à l'heure, madame la rapporteure, en indiquant clairement que les deux courbes ne peuvent se croiser, ce qui garantit en tout état de cause que la retraite servie évoluera de la même façon que la valeur d'acquisition du point de retraite.

Il s'agit donc d'une marque de confiance dans la réforme. Vous devriez émettre un avis favorable à cet amendement, qui conforte votre raisonnement. Je vous invite à y réfléchir.

**M. Alain Ramadier.** Très bien !

(*Le sous-amendement n° 1828 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'amendement n° 1006.

(*Il est procédé au scrutin.*)

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	84
Nombre de suffrages exprimés .....	82
Majorité absolue .....	42
Pour l'adoption .....	17
contre .....	65

(*L'amendement n° 1006 n'est pas adopté.*)

**Mme la présidente.** Sur les amendements n° 311 et identiques, je suis saisie par le groupe La France insoumise d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Sur l'article 1<sup>er</sup>, je suis saisie par les groupes La République en marche, La France insoumise et de la Gauche démocrate et républicaine d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Mathilde Panot, pour défendre l'amendement n° 311 et les seize amendements identiques déposés par les membres du groupe La France insoumise.

**Mme Mathilde Panot.** J'aimerais revenir sur le débat que nous avons eu tout à l'heure, madame la rapporteure.

Adrien Quatennens vous a demandé comment vous comptez assurer l'équilibre financier du système de retraite sans augmenter la part des richesses consacrée à son financement, alors même que le nombre de retraités est appelé à augmenter. En effet, la proportion des plus de 65 ans au sein de la population passera de 20 % à 27 % d'ici à 2050.

Dès lors que vous affirmez que vous ne diminuerez pas le niveau des pensions, quelle solution reste-t-il? Celle qui consiste à faire travailler les gens plus longtemps! L'une de nos collègues du groupe La République en marche a objecté ceci: « C'est simple, il suffit d'augmenter le PIB! », ce qui nous amène à un point assez essentiel.

Nous débattons d'un projet de loi de réforme des retraites qui produira ses effets pendant plusieurs années et concernera les générations futures. L'étude d'impact repose sur l'hypothèse d'une croissance annuelle du PIB de 1,3 %. Autrement dit, chers collègues de la majorité, vous comptez sur une croissance infinie et insoutenable, à l'heure de l'urgence écologique.

Or celle-ci permettrait de créer plusieurs millions d'emplois pour satisfaire nos besoins en la matière, notamment pour développer l'agriculture paysanne et écologique, ce qui représente 300 000 emplois paysans à créer, pour progresser vers 100 % d'énergies renouvelables, ce qui, d'après l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – ADEME –, représente 900 000 emplois à créer, et pour développer l'écoconstruction, domaine dans lequel nous pourrions créer 1 million d'emplois, en reprenant du même coup le pouvoir aux grandes multinationales du secteur.

En fin de compte, le PIB n'est pas le bon indicateur. Se baser exclusivement dessus nous amène droit dans le mur, tout comme le maintien à l'identique de la société dans laquelle nous vivons.

S'il fallait prendre un exemple, je rappellerais que vous avez récompensé BlackRock en décorant de la Légion d'honneur l'un de ses dirigeants! (*Protestations sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

**M. Jacques Marilossian.** C'est faux!

**Mme Mathilde Panot.** Nous débattons d'un projet de loi BlackRock! Volant l'argent des Français tout en détruisant nos conditions d'existence, BlackRock possède des actifs dans 17 000 entreprises à l'échelle mondiale, dont Bayer Monsanto, les empoisonneurs, ...

**M. Bruno Millienne.** Quel rapport?

**Mme Mathilde Panot.** ...Bouygues, les bétonneurs, et Total.

**M. Paul Christophe.** Supprimons tous ces emplois!

**Mme Mathilde Panot.** Je pourrais également citer BNP-Paribas et la Société générale, qui investissent massivement dans le charbon et le gaz de schiste – tout le contraire de ce

que nous devons faire pour avoir une chance de survivre à l'urgence écologique! (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

**M. Bruno Millienne.** Catastrophique! Tuons les entreprises!

**M. Jean-Charles Colas-Roy.** Les salariés seront heureux!

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission?

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Je me contenterai d'émettre un avis défavorable sur ces amendements identiques et m'abstiendrai d'entrer dans le débat avec vous, madame Panot.

**M. Bruno Millienne.** C'est inutile, en effet!

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** J'aimerais fournir une précision à Mme Dalloz. En tant que législateurs chargés d'adopter le projet de loi organique, nous décidons de fixer un plancher, un cadre. Dans le projet de loi ordinaire, nous aurions pu en effet adopter un principe d'évolution de la trajectoire de la valeur du point de retraite, et préciser qu'elle dépendra de la négociation entre les organisations syndicales et patronales.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-Paul Dufrègne.

**M. Jean-Paul Dufrègne.** J'aimerais évoquer un point qui me semble essentiel. J'ai entendu dire à plusieurs reprises, au cours de ce débat, que la France est dans le peloton de tête sur la question des retraites à l'échelon européen.

**Un député du groupe LaREM.** Mondial, même!

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Certes, si l'on compare notre situation avec celle...

**M. Jean-Charles Colas-Roy.** De la Russie!

**M. Jean-Paul Dufrègne.** ...des pays du continent africain, nous ne peinons pas! (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**M. François Cormier-Bouligeon.** Qu'avez-vous contre l'Afrique?

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Je n'ai rien contre l'Afrique! Et vous?

**M. Vincent Descoeur.** Il a raison!

**Mme Brigitte Bourguignon, présidente de la commission spéciale.** Heureusement que nous n'avons rien dit de semblable!

**Mme la présidente.** Poursuivez, monsieur Dufrègne.

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Chers collègues de la majorité, vous vous gargarisez au sujet de la retraite à 1 000 euros, soucieux de donner l'impression qu'il y a là un geste de grande générosité.

**Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas.** Nous, nous le faisons!

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Mais, 1 000 euros, cela demeure une misère ! Quel pouvoir d'achat a-t-on avec 1 000 euros ? Vous aimeriez vivre avec 1 000 euros par mois ? (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**M. Cédric Roussel.** Demandez autour de vous !

**M. Jean-Charles Colas-Roy.** Notamment à vos voisins socialistes !

**Mme la présidente.** S'il vous plaît, chers collègues.

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Et combien perçoivent moins que 1 000 euros ? Et combien faudrait-il pour hisser leurs revenus à 1 000 euros par mois ? Cela ne vaut-il pas quelques dixièmes de point de PIB ? Cessez de dire que vous êtes généreux : vous ne l'êtes pas ! Vous fabriquez des pauvres, et cela va continuer ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SOC et FI.*)

**M. François Cormier-Bouligeon.** Et vous, qu'avez-vous fait pour eux ?

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

**M. Jean-René Cazeneuve.** Nous sommes très fiers d'inscrire l'équilibre financier de notre régime universel de retraite dans cet article 1<sup>er</sup> : cela nous paraît extrêmement important. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Je voudrais dire à nos camarades de La France insoumise, qui nous disent que le PIB n'est pas le bon indicateur, que j'ai lu et relu leur programme : il est fondé sur le PIB, et même sur l'augmentation de 14 % à 16 % de la part des retraites dans le PIB ! Ce que vous ne dites pas assez, et que les Français n'ont pas encore compris, c'est que vous financez votre proposition par l'augmentation des cotisations de l'ensemble des Français, c'est-à-dire que vous baissez les salaires de l'ensemble des actifs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*) Voilà ce que vous proposez ! Et vous augmentez, par la même occasion, les charges des entreprises. Avec tout ça, vous prétendez créer des emplois, et ainsi financer le régime de retraite ! Tout le monde sait que c'est contradictoire, que c'est absolument impossible.

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Et les retraités, que doivent-ils devenir ? Ils sont une force pour notre économie !

**M. Jean-René Cazeneuve.** On ne peut pas augmenter les charges des entreprises et créer des emplois. Ça n'existe nulle part ! Ce que vous proposez, c'est un déficit massif, et une banqueroute du système de retraite actuel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. Jean-Paul Dufrègne.** Sortez de votre bulle !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Adrien Quatennens.

**M. Adrien Quatennens.** Ce débat est intéressant. Non, nous ne voulons pas de déficit. C'est tout le contraire : nous prévoyons l'équilibre financier de notre projet, et nous vous avons déjà expliqué notre méthode.

Aujourd'hui, collègue, un actif produit bien plus que par le passé. Nous l'avons répété mille fois : on produit trois fois plus vite aujourd'hui que dans les années 1970.

**M. Jacques Marilossian.** Et alors ?

**M. Adrien Quatennens.** Dans le même temps, la part de la richesse produite passée des poches du travail à celles du capital a considérablement augmenté : un salarié français travaille aujourd'hui en moyenne quarante-cinq jours par an pour rémunérer les actionnaires ; c'était neuf jours dans les années 1980. Nous avons seulement besoin, pour maintenir l'équilibre financier tout en assurant un âge fixe de départ à la retraite avec un bon niveau de pension, de consacrer une part un tout petit peu plus grande de nos richesses aux retraités.

Vous dites vouloir que le PIB augmente, et même dans des proportions inconsidérées. C'est un débat que nous avons déjà eu : nous pensons, nous, qu'il y a de larges secteurs dans lesquels le PIB doit croître, et d'autres dans lesquels il doit décroître. Mais, quoi qu'il en soit, pour atteindre les objectifs que nous nous fixons, il ne faut consacrer aux retraites que 2 points de PIB supplémentaires d'ici à 2040. Ce n'est rien ! Savez-vous quelle est la part du PIB qui est passée des poches des travailleurs à celles du capital ? Seul le travail produit, et la différence fondamentale entre nous, c'est que nous voulons atteindre l'équilibre financier par l'augmentation des salaires et des cotisations.

Et à propos du Conseil d'orientation des retraites, sachez qu'il montre qu'à moyen et long termes, on peut augmenter les salaires nets et le niveau de cotisation pour financer les retraites.

Enfin, il y a une opposition sémantique essentielle entre nous : vous parlez de charges, quand nous parlons de cotisations, qui constituent une part du salaire des travailleurs de ce pays.

**M. Jean-Charles Colas-Roy.** Allez dire ça aux artisans !

**Mme la présidente.** La parole est à M. Dominique Potier.

**M. Dominique Potier.** Je voudrais faire ici la promotion d'un économiste iconoclaste peu connu, Éloi Laurent, qui a écrit un livre intitulé *Le Bel Avenir de l'État providence*. Il y démontre de façon extrêmement probante les bonnes performances de l'État providence en matière de redistribution et de création de richesses dans l'économie réelle, comme son faible coût.

Posez-vous la question : quelle est la performance dans l'économie réelle, l'économie territoriale, dans la production, de chaque milliard réinvesti dans l'État providence, en assurances sociales, assurance maladie, retraite, et ainsi redistribué à 99 % des Français, par rapport à la performance de 1 milliard qui irait aux 1 % les plus riches et serait défiscalisé ? Non seulement l'effet sur l'économie n'est pas le même, mais vous ne fabriquez pas la même société.

Vous parlez aussi de ressources. S'agissant des salaires, il ne faut pas les grever, mais par la réduction des écarts et les promotions nous pourrions dégager des marges de manœuvre. Il existe aussi une autre ressource que nous, communistes et socialistes, avons mobilisée : celle d'un pourcentage prélevé sur les revenus du capital. Avec un taux très faible, les recettes nouvelles atteindraient 30 milliards d'euros, c'est-à-dire davantage que les 23 milliards du PIB que l'on vient d'évoquer. Et on réglerait trente fois des questions aussi cruciales que celle de la retraite des agriculteurs !

Des marges de manœuvre existent pour réduire les inégalités, réinvestir dans l'économie réelle et redonner de la fraîcheur à notre société.

Enfin, nous avons proposé un indice qui rendrait progressif le taux de cotisation : au lieu que tout le monde paye 28 %, on pourrait très bien avoir un taux variable, qui passerait par exemple à 30 % au-delà de 3, 4 ou 5 fois le plafond annuel de la sécurité sociale – PASS.

Ce sont des propositions qui ne pourront pas être examinées en séance publique, alors qu'elles auraient été de nature à apaiser la polémique et à montrer qu'il existe, je le répète, de véritables marges de manœuvre et que l'État providence n'est pas l'ennemi de l'économie réelle – bien au contraire. *(Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR.)*

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Monsieur le secrétaire d'État, j'entends les membres de votre majorité nous dire leur fierté d'inscrire l'équilibre financier du système de retraite dans la loi organique. Mais de qui se moque-t-on ? Cette règle d'or ne s'accompagne d'aucune contrainte, d'aucune sanction ! On l'appliquera, ou on ne l'appliquera pas. Je suis bien certaine qu'elle ne s'appliquera pas durablement dans les années à venir s'il y a un retournement de conjoncture économique.

Nous sommes donc, encore une fois, dans la communication.

Vous inscrivez aussi une règle des 3 % : là aussi, les contours sont mal définis. Un élément fait défaut dans votre réforme : c'est la gouvernance. Qui sera le pilote dans l'avion ? Vous nous dites que ce sera la CNRU, avec les partenaires sociaux et l'État. Mais, en fait, ce sera bien l'État qui décidera de tout, et le Parlement ne fera que constater : il donnera son blanc-seing à des décisions prises ailleurs. Ce n'est pas l'idée que je me fais d'un Parlement responsable et acteur de la réforme des retraites !

Enfin, vous avez refusé notre proposition d'inscrire dans la loi organique la garantie d'un niveau de pension prévisible : sans ces garanties, derrière cette réforme se cache inévitablement, à mon sens, une baisse à terme des prestations.

**M. Marc Le Fur.** Bien sûr !

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Pour toutes ces raisons, le groupe Les Républicains, attaché à un niveau de pension stable pour l'ensemble de nos concitoyens, votera contre l'article 1<sup>er</sup>. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix les amendements n° 311 et identiques.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	99
Nombre de suffrages exprimés .....	93
Majorité absolue .....	47
Pour l'adoption .....	13
contre .....	80

*(Les amendements n° 311 et identiques ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.

*(Il est procédé au scrutin.)*

**Mme la présidente.** Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	100
Nombre de suffrages exprimés .....	98
Majorité absolue .....	50
Pour l'adoption .....	77
contre .....	21

*(L'article 1<sup>er</sup> est adopté.) (Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

#### Après l'article 1<sup>er</sup>

**Mme la présidente.** Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 1003 et 1569, portant article additionnel après l'article 1<sup>er</sup>.

La parole est à M. Alain Ramadier, pour soutenir l'amendement n° 1003.

**M. Alain Ramadier.** Cet amendement des députés du groupe Les Républicains vise à empêcher de nouvelles hausses des cotisations des Français en faisant du taux de 28,12 % une borne que l'on ne pourrait pas dépasser.

En effet, un tel taux représente déjà une hausse très brutale des cotisations pour de nombreux indépendants et professions libérales. Les avocats modestes, qui cotisent en moyenne à hauteur de 14 %, verront par exemple leurs cotisations doubler.

Nous devons donc empêcher, dans la loi organique, toute tentative d'augmenter les cotisations retraites au-delà de ce taux de 28,12 %. Une nouvelle hausse aurait des conséquences très préjudiciables sur le pouvoir d'achat des personnes concernées, et sur la compétitivité des entreprises françaises.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Marc Le Fur, pour soutenir l'amendement n° 1569.

**M. Marc Le Fur.** Je voudrais insister : n'allons pas au-delà de ce chiffre de 28,12 % ! Les augmentations sont déjà très considérables pour certaines professions.

M. Ramadier l'a dit, cela demandera des efforts, et donc des réductions de revenus nets pour beaucoup d'actifs ; en outre, des problèmes de compétitivité se poseront.

**Mme Emmanuelle Anthoine.** Eh oui !

**M. Jean-René Cazeneuve.** Mais non ! C'est faux !

**M. Marc Le Fur.** Vous augmentez les cotisations pour les agriculteurs, pour les infirmières, pour les avocats, et l'on pourrait dérouler une liste de professions encore longue. Vous risquez de mettre en danger l'existence même de certaines activités. Le transport maritime est un monde de concurrence féroce : si vous augmentez les cotisations employeur du monde de la pêche ou du monde des gens de mer, vous provoquerez des arrêts d'activité immédiats !

Ceux qui voteraient contre un tel amendement seraient, on le comprend, partisans d'une augmentation des cotisations au-delà de 28,12 %. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – Mme Emmanuelle Ménard applaudit également.)*

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Sans revenir sur les longs débats que nous avons déjà eus sur les différentes professions, je redis que nous sommes tous très attachés à la compétitivité de nos entreprises, mais aussi au dialogue social et au rôle des partenaires sociaux. Les employeurs siègent dans les instances paritaires : les organisations patronales seront très attentives à la compétitivité, et je leur fais confiance pour écouter, pour négocier, mais aussi pour n'accepter que des conditions raisonnables pour la compétitivité.

Par ailleurs, un tel amendement ne me semble pas avoir sa place dans une loi organique.

Avis défavorable – mais très favorable à la compétitivité de nos entreprises.

**M. Marc Le Fur.** Quand vous voyez les partenaires sociaux, vous leur dites, j'imagine, votre attachement à la démocratie parlementaire...

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** Monsieur Le Fur, nous n'augmentons pas les cotisations des agriculteurs ! Vous qui connaissez bien le monde agricole savez que près de 40 % d'entre eux sont au niveau de cotisation minimal, et qu'ils verront leurs cotisations diminuer.

**M. Marc Le Fur.** Vous les faites passer de 21 % à 28 % !

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** Pour certains, il y aura une augmentation de quelques points, qui sera lissée sur quinze ans ; mais pour 40 %, les plus modestes, les cotisations baisseront. Soyons très précis !

Vous proposez d'inscrire dans la loi organique une disposition qui relève du décret. Cela n'a semblé gêner personne jusqu'ici : pendant les deux années et demie durant lesquelles j'étais député, je n'ai pas vu passer de proposition de loi visant à fixer les taux de cotisation d'assurance vieillesse par la loi organique plutôt que par le décret ! Il me paraît inutile de s'inquiéter de cela.

Sur le fond, la gouvernance doit avoir tous les moyens pour agir. Vous savez que le Gouvernement est particulièrement attentif à éviter toute augmentation du coût du travail. Depuis plus de deux ans, nous menons une politique de restauration de la compétitivité de nos entreprises, qui donne d'ailleurs des résultats significatifs en matière de baisse du chômage ; nous agissons aussi pour une meilleure répartition de la valeur ajoutée, afin de mieux récompenser le travail. Ce sont des choix politiques.

Nous ne pouvons pas dire tout et son contraire : confier la gouvernance aux partenaires sociaux, leur donner des responsabilités, un territoire d'expression puis le grignoter par petits bouts, au fur et à mesure des dispositions que nous prenons. Par conséquent, je ne serai pas favorable à votre amendement même si je comprends votre volonté de ne pas porter préjudice à la compétitivité de nos entreprises.

**M. Marc Le Fur.** Cela pourrait donc augmenter encore ?

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre Dharréville.

**M. Pierre Dharréville.** Je voudrais rassurer la droite et la gauche. Au fond, vous êtes d'accord et vos querelles ne portent que sur des détails. Vous vous inscrivez dans une même perspective, guidés par une unique boussole : la compétitivité et la rentabilité. Vous vous attaquez ainsi à ce que vous appelez le « coût du travail », entre guillemets, car je ne

fais pas mienne cette expression, au prix d'une plus faible rémunération du travail, qu'il s'agisse du salaire ou des droits, y compris ceux liés à la retraite. Il n'est question de rien d'autre lorsque nous évoquons la protection sociale, la répartition des richesses, l'emploi de la valeur ajoutée.

Ce faisant, vous donnez raison à un responsable syndical qui nous déclarait, il y a quelques jours, que les ajustements seront décidés sur le dos du système social. Au nom de la compétitivité, une pression s'exercera pour ne pas consacrer trop d'argent à la protection sociale ni aux droits à la retraite. Ce seront les conséquences de votre système.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Une nouvelle fois, je ne résiste pas au plaisir de vous lire une partie de l'excellente tribune de Jean Pisani-Ferry : « Dans le projet de loi, le partage des rôles entre gouvernement et conseil d'administration de la caisse des retraites n'est pas clair. Pour susciter la confiance, il faudrait que ce dernier dispose d'une réelle autonomie de gestion dans le cadre du mandat fixé par le législateur. »

C'est exactement le sens de l'amendement que nous venons de déposer. Nous ne voulons pas que les pensions de retraite baissent, pas plus aujourd'hui que demain. Nous ne voulons pas davantage que les cotisations augmentent, car le niveau de compétitivité pourrait s'en ressentir. Or compétitivité rime avec emploi. C'est en cela que nous ne sommes pas d'accord avec nos collègues de gauche. Du niveau de l'emploi dépend celui des cotisations pour la retraite et des pensions. C'est à cette condition que la solidarité avec les retraités d'aujourd'hui peut s'exercer. Nous ne voulons donc pas porter atteinte à la compétitivité des entreprises.

Pour cette raison, il faut borner – Mme la rapporteure l'a précisé.

**M. Pierre Dharréville.** Ça, bornés, ils le sont !

**Mme Marie-Christine Dalloz.** La majorité considère que le projet de loi organique permet de poser des limites. Allons jusqu'au bout de la démarche en inscrivant dans la loi organique que le niveau des cotisations de retraite ne peut excéder, en France, le taux de 28,12 %. Au-delà, la compétitivité en souffrirait.

Par ailleurs, monsieur le secrétaire d'État, si certaines professions ne sont pas affectées, d'autres voient leurs taux de cotisation passer du simple au double, comme les avocats. L'effort que vous leur demandez est particulièrement important. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** Mais non.

(*Les amendements identiques n° 1003 et 1569 ne sont pas adoptés.*)

## Avant l'article 2

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Caroline Fiat, pour soutenir l'amendement n° 345 et les seize amendements identiques déposés par les membres du groupe La France insoumise.

**Mme Caroline Fiat.** Cet amendement vise à donner un nouveau titre à ce projet de loi afin de rendre compte de façon transparente de la manière dont le Gouvernement poursuit l'entreprise de dépossession de la gestion de la sécurité sociale.

En effet, historiquement, les caisses de retraite étaient gérées par les travailleurs eux-mêmes puis, dans une logique paritaire, avec le patronat. Restaurer la gestion de ces caisses par les cotisants et leurs représentants permet aux travailleurs de décider par eux-mêmes et pour eux-mêmes des modalités de partage des richesses et des mécanismes de solidarité.

Or l'article 2 modifie radicalement cette logique en supprimant la possibilité pour les travailleurs de participer directement à la gestion de ces caisses complémentaires. Leur gestion sera désormais subordonnée par une logique comptable et technocratique.

Très régulièrement, lorsque nous évoquons la Légion d'honneur accordée au patron de BlackRock, l'un de nos collègues s'époumone à crier que c'est faux, ce qui me fait craindre pour sa santé. Mieux vaut prévenir que guérir, et une précision s'impose. Nous pouvons ainsi lire dans le *Journal officiel* du 1<sup>er</sup> janvier 2020 que le Premier ministre élève au grade d'officier de la Légion d'honneur M. Jean-François Cirelli, qui n'est autre que le dirigeant de la société BlackRock France. À votre service! (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

**M. Jacques Marilossian.** Donc c'est faux: il l'avait déjà!

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission?

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Sans entrer dans ce débat, je rappellerai que ce texte ne dépossède personne mais améliore au contraire la gouvernance qui sera clarifiée, unifiée et étendue. Si je voulais vous taquiner, je me permettrais de vous soumettre un nouveau titre: « Amplifier la coopération entre démocratie sociale et démocratie représentative pour une gestion de la sécurité sociale plus transparente pour l'ensemble des Français. » Ce titre serait plus fidèle à la réalité de ce texte. Avis défavorable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement?

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** Même avis.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Caroline Fiat.

**Mme Caroline Fiat.** Je vous remercie de votre proposition, madame la rapporteure, mais votre titre me semble un peu trop long. Je préfère le nôtre.

Monsieur le secrétaire d'État, vous ne pouvez pas, sans riposter, laisser dire certains députés que le *Journal officiel* ment. Si c'était le cas, je me demande bien à qui nous pourrions encore faire confiance!

(*Les amendements n° 345 et identiques ne sont pas adoptés.*)

## Article 2

**Mme la présidente.** La parole est à M. Pierre Dharréville.

**M. Pierre Dharréville.** La démocratie sociale est l'autre victime de cette réforme. La gouvernance du nouveau régime de retraite, prévue dans ce projet de loi, remet en

effet en question le rôle des partenaires sociaux, essentiellement réduits à une fonction de conseil et d'appui technique. Le but poursuivi est clair: donner la main à l'État sur tous les paramètres financiers du système afin de réduire le montant des pensions et la part des richesses consacrée par la puissance publique à notre système.

Les organisations syndicales ont bien compris que, derrière les beaux mots d'universalité et d'égalité, se cache en réalité la volonté de procéder à une réforme budgétaire, à un ajustement permanent, et d'inciter les Français à travailler plus longtemps s'ils ne veulent pas se retrouver au chômage.

Cet article s'inscrit dans une logique que nous dénonçons puisqu'il prévoit d'étendre dès 2022 le champ de la loi de financement de la sécurité sociale aux régimes complémentaires obligatoires. Dans la continuité de l'instauration de l'examen de ce texte, en 1996, il renforce la logique de pilotage financier des dépenses sociales, placées entre les mains du Parlement et du Gouvernement, au détriment des organisations syndicales.

Nous savons aujourd'hui que ce changement politique s'est traduit, dans les actes, par la conduite de politiques budgétaires particulièrement drastiques.

Les régimes complémentaires, aujourd'hui gérés de manière paritaire, sont intégrés au nouveau système, ce qui aggravera la dilution des dépenses sociales.

En excluant le paritarisme, vous programmez la fiscalisation de la protection sociale et sa dénaturation par l'assurance collective. Nous proposons plutôt une réappropriation sociale de la sécurité sociale, mais il faudrait prendre des mesures bien différentes de celles que vous proposez.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

**M. Jean-René Cazeneuve.** Nous souhaitons tous que les pouvoirs du Parlement soient renforcés, ses compétences étendues et ses moyens de contrôle accrus. L'article 2 de ce projet de loi le prévoit. Je ne comprendrais pas que les parlementaires ne le votent pas.

L'article 2 prévoit d'élargir notre champ de compétences suivant deux axes. Aujourd'hui, alors qu'une part importante des retraites échappe au contrôle du Parlement, l'ensemble des régimes de retraite complémentaire obligatoire seraient intégrés au champ des lois de financement de la sécurité sociale – AGIRC-ARRCO, l'association générale des institutions de retraite des cadres et association pour le régime de retraite complémentaire des salariés, RAFF, retraite additionnelle de la fonction publique, IRCANTEC, Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques, le régime complémentaire des indépendants, des exploitants agricoles, etc.

Cet article prévoit par ailleurs que, chaque année, le Parlement débattre de l'équilibre financier de l'intégralité de notre système de retraite, dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale, et vote un tableau d'équilibre spécifique pour ces régimes complémentaires.

Nous, parlementaires, devenons ainsi garants de la solidité, de la stabilité et de la viabilité dans le long terme, du nouveau système de retraite.

Dès la création de notre système de protection sociale, l'universalité a été affirmée comme principe et comme objectif. Grâce à cette réforme, l'universalité ne sera plus

un principe mais une réalité. En intégrant dans le même système de retraite 100 % des Français et des montants de cotisation beaucoup plus importants qu'aujourd'hui, nous renforçons la solidarité, la pérennité par un effet mécanique, et le contrôle par le Parlement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Bruno Millienne.

**M. Bruno Millienne.** Cet article étend à partir de 2022 le champ des lois de financement de la sécurité sociale aux régimes complémentaires obligatoires. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Loin d'ouvrir la porte à une étatisation fantasmée, cette disposition permettra de mieux informer le Parlement. Toutes proportions gardées, ce débat est similaire à celui qu'ont connu nos prédécesseurs lors de la création de la loi de financement de la sécurité sociale.

En raison de la part importante de la richesse nationale que représente l'ensemble des dispositifs de retraite obligatoire, il paraît inconcevable que la situation actuelle perdure. Pas moins de 100 milliards d'euros de dépenses socialisées échappent aujourd'hui à notre contrôle et à notre évaluation. Cet article prévoit de corriger ce manque de transparence démocratique. Par conséquent, le groupe du Mouvement démocrate et apparentés le votera et se réjouit d'être plus impliqué, à l'avenir, dans le devenir de ces 100 milliards de dépenses socialisées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Adrien Quatennens.

**M. Adrien Quatennens.** Nous nous soucions du rôle du Parlement et de la sauvegarde de ses prérogatives. C'est pourquoi nous souhaitons en finir avec certaines dispositions inscrites dans la Constitution, comme l'article 49, alinéa 3. Cette V<sup>e</sup> République, à bout de souffle, est une monarchie présidentielle qu'il faudrait achever.

Cet article prévoit de marquer une première étape dans l'étatisation de la sécurité sociale. Nous vous invitons à distinguer clairement entre l'impôt, l'État, son budget et ses services publics, d'une part, et les salaires, les cotisations – le salaire brut, qui comprend les cotisations et la sécurité sociale, devrait appartenir entièrement au travailleur qui cotise –, d'autre part. La sécurité sociale est gérée, indépendamment de l'État, par ceux qui produisent – les syndicats de salariés et les travailleurs. Il conviendrait de distinguer ces deux budgets.

Vous ne faites que poursuivre le mouvement qui a conduit l'État à débattre de plus en plus de ces sujets jusqu'à voter une loi de financement de la sécurité sociale. Par cet article 2, le Parlement sera sans doute habilité à discuter plus avant des retraites et de leur financement, ce qui entérine, vous en conviendrez, l'étatisation de la sécurité sociale.

Or il est à nos yeux central de distinguer les deux. Je vous expliquais tout à l'heure, monsieur Cazeneuve, que nous ne voulions pas taxer le capital pour financer les retraites, car ce serait une autre forme d'étatisation. La question du rapport entre le capital et le travail dans le financement des retraites et la répartition de la richesse doit être réglée en amont, dans la bataille pour l'augmentation des salaires. Voilà toute la différence : d'un côté, le budget de l'État, l'impôt et le service public ; de l'autre, les salaires, les cotisations et la sécurité sociale. Les deux doivent être nettement séparés.

**M. Jean-Charles Colas-Roy.** Si les cotisations appartenaient aux salariés, ce serait de la capitalisation !

**Mme la présidente.** Si vous voulez prendre la parole, cher collègue, veuillez la demander.

La parole est à M. Paul Christophe.

**M. Paul Christophe.** L'article 2 étend la charge des lois de financement de la sécurité sociale aux régimes de retraite complémentaire légalement obligatoires comme l'AGIRC-ARRCO dès 2022. Le fait que le Parlement soit amené à voter chaque année, dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, un tableau d'équilibre spécifique pour l'ensemble des régimes de retraite complémentaire obligatoires nous semble une très bonne mesure qui renforcera les pouvoirs du Parlement et unifiera les règles des régimes obligatoires de base et celles des régimes de retraite complémentaire obligatoires.

Ce nouveau pilotage financier éclairera, notamment, le financement des transitions – pour parler d'un sujet qui m'est cher, même si nous n'avons pas eu l'occasion d'aborder le titre V du projet de loi ordinaire –, et il donnera au législateur une vision complète des conséquences financières des décisions prises par la Caisse nationale de retraite universelle. Le groupe UDI, Agir et indépendants soutiendra donc l'article 2. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**Mme la présidente.** Je suis saisie de plusieurs amendements de suppression, n<sup>os</sup> 4, 566, 635 à 651, 1002, 1008 et 1321 à 1356.

La parole est à Mme Emmanuelle Ménard, pour soutenir l'amendement n<sup>o</sup> 4.

**Mme Emmanuelle Ménard.** L'article 2 du projet de loi organique prévoit que, chaque année, dans le cadre du PLFSS, le Parlement votera un tableau d'équilibre pour l'ensemble des régimes de retraite complémentaire obligatoires. Étant donné que le recours à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution n'a pas permis à l'Assemblée de discuter la totalité du texte du projet de loi ordinaire et le lui a fait adopter dans un contexte déplorable, il me semble difficile de ne pas demander la suppression de l'article.

En effet, l'article 2 part du principe que « les dispositions organiques applicables aux régimes obligatoires de base seront aussi rendues applicables aux régimes complémentaires obligatoires ». Or, puisqu'il n'y a pas eu consensus sur le projet de loi ordinaire – c'est le moins que l'on puisse dire –, je doute qu'il en aille autrement du projet de loi organique. Sans parler de la façon dont le projet de loi organique est discuté, je crois qu'il n'est tout simplement pas nécessaire de fusionner les régimes de retraite complémentaire avec les régimes de base.

Il aurait été plus juste et plus compréhensible de fusionner les seuls régimes de base en laissant leur pleine autonomie aux régimes de retraite complémentaire. Je pense ici aux avocats, aux professionnels de santé ou encore aux experts-comptables qui, tous, ont manifesté leur profond désaccord avec l'idée de fusionner les régimes de retraite complémentaire et les régimes de base, qu'ils considèrent comme une véritable spoliation des réserves constituées au fur et à mesure de leur existence. Cette injustice se double, pour beaucoup, d'un taux de cotisation qui monte en flèche et met en danger de nombreux professionnels.

Pour toutes ces raisons, je demande la suppression de l'article. (*Applaudissements parmi les députés non inscrits.*)

**Mme la présidente.** La parole est à M. Régis Juanico, pour soutenir l'amendement n° 566.

**M. Régis Juanico.** Depuis un mois que nous examinons ces deux textes en commission spéciale et en séance publique, vous vous gargarisez de démocratie parlementaire et de démocratie sociale.

Parlons d'abord de la démocratie parlementaire : un texte examiné au pas de charge, des débats interrompus une première fois en commission spéciale et une deuxième fois par le recours à l'article 49, alinéa 3, qui a permis hier l'adoption du projet de loi ordinaire sans vote ; ce matin, le refus par la commission des affaires sociales de notre demande légitime de constituer une commission d'enquête sur l'étude d'impact, qui aurait permis une contre-expertise sur certains éléments peu fiables qu'elle contient.

Et vous nous parlez de démocratie sociale ! Mais, pour parler comme mon ami et collègue Sébastien Jumel, vous ne cessez de vouloir flinguer le paritarisme.

**M. Sébastien Jumel.** Eh oui !

**M. Régis Juanico.** Tout votre projet repose sur la défiance vis-à-vis des partenaires sociaux : vous ne les avez pas écoutés durant la pseudo-concertation de dix-huit mois qui n'a débouché sur aucun accord, et vous ignorez depuis trois mois les syndicats de salariés qui réunissent dans la rue une mobilisation sociale sans précédent ; un syndicat vous soutenait jusqu'à présent, mais son soutien bat de l'aile et il s'apprête à partir sur la pointe des pieds ; la conférence de financement se délite.

C'est cette œuvre que vous parachevez à l'article 2, caractéristique d'un État qui veut tout contrôler en éjectant les partenaires sociaux de la gestion du système universel de retraite. C'est tout à fait cohérent, mais nous ne partageons pas cette vision.

**Mme la présidente.** La série d'amendements étant assez longue, je serai vigilante sur le respect du temps de parole afin de ne pas lever la séance trop longtemps après minuit. J'invite donc chacun à la concision.

La parole est à M. Adrien Quatennens, pour soutenir l'amendement n° 635 et les seize amendements identiques déposés par les membres du groupe La France insoumise.

**M. Adrien Quatennens.** Plus encore que dans le débat sur la trajectoire financière ou dans celui que nous avons entamé en début de soirée sur la part de la richesse nationale à consacrer aux retraites, nous observons ici le glissement dont je parlais il y a un instant.

Le modèle de la sécurité sociale bascule vers une étatisation assumée. Les salariés géreront de moins en moins les fruits de leur travail ; de plus en plus, ce seront le Parlement et les technocrates de l'État qui, dans leur bureau, en jouant sur la valeur du point, en déterminant l'âge d'équilibre selon l'espérance de vie d'une génération, ou suivant tout autre critère, se chargeront d'un tripataouillage destiné à assurer l'équilibre financier du système.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette logique. Nous refusons l'article 2, car nous souhaitons que le budget de la sécurité sociale continue d'être géré par les personnes qui produisent et qui sont en droit de gérer les caisses dans lesquelles se trouve le fruit de leur travail, qui représente beaucoup d'argent et suscite beaucoup d'appétit. En effet, les quelque 312 milliards d'euros du budget des retraites

suscitent la convoitise depuis des décennies. Le projet de loi organique permettra à ceux qui ont le plus d'appétit pour cet argent qui dort – de leur point de vue –, et dont la gestion est de surcroît assurée par les travailleurs, de le récupérer lentement mais sûrement, c'est-à-dire de le faire passer dans les caisses des fonds de pension.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Marie-Christine Dalloz, pour soutenir l'amendement n° 1002.

**Mme Marie-Christine Dalloz.** Partons de ce que nous connaissons : le périmètre actuel des lois de financement de la sécurité sociale correspond à celui des régimes obligatoires de base de sécurité sociale et des organismes qui concourent au financement de ces régimes : le FSV – Fonds de solidarité vieillesse – et le FRR – Fonds de réserve pour les retraites.

L'article 2 prévoit d'y intégrer l'ensemble des régimes de retraite complémentaire légalement obligatoires : l'AGIRC-ARRCO, bien sûr, mais aussi l'IRCANTEC, la RAFP et les complémentaires des travailleurs indépendants, des exploitants agricoles, des professions libérales, des artistes-auteurs, des personnels navigants, des enseignants du privé et des débitants de tabac.

Cet élargissement aura lieu dès 2022, date à partir de laquelle la CNRU disposera d'attributions visant à assurer la convergence vers le système unifié. Mais ce n'est qu'à partir de 2025 que le Parlement approuvera chaque année l'orientation pour l'équilibre financier global donnée dans le cadre de la LFSS et l'annexe dans laquelle figurera un solde prévisionnel sur quarante ans.

Non seulement cela nous paraît illisible, mais cela représente une étatisation des systèmes de retraite de base comme des systèmes complémentaires. Pour toutes ces raisons, le groupe Les Républicains demande la suppression de l'article 2. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR.)*

**Mme la présidente.** La parole est à M. Nicolas Meizonnet, pour soutenir l'amendement n° 1008.

**M. Nicolas Meizonnet.** L'article 2 organise la disparition progressive des régimes de retraite complémentaire, qui avaient jusqu'à présent parfaitement rempli leur rôle. Bien sûr, cette disparition s'accompagne d'une captation de leurs réserves – une captation déguisée, mais une captation tout de même.

Par cet amendement de suppression, nous voulons mettre le Gouvernement face à ses contradictions et, pourquoi pas, obtenir des explications de sa part. Comme le fait docement la majorité depuis le début du débat, le Gouvernement explique que la réforme des retraites était un engagement de campagne du Président de la République et que la disparition des régimes de retraite complémentaire est un élément fondamental du texte.

Sur ce point, je tiens à rappeler un échange entre les deux candidats du second tour de l'élection présidentielle de 2017. Emmanuel Macron : « Moi, ce que je propose, c'est d'avoir un système juste. Je ne propose pas du tout de toucher aux complémentaires. Donc ne mentez pas aux gens. » Marine Le Pen : « Le régime unique, c'est ça. C'est la disparition des complémentaires. » Et Emmanuel Macron de répondre : « Non, c'est un régime de base qui soit le même pour tout le monde. »

Non, la fin des régimes de retraite complémentaires ne figurait pas dans le programme présidentiel, bien au contraire, puisque Emmanuel Macron s'était engagé à ne



pas y toucher. Non, cette réforme ne correspond pas à un engagement de campagne. C'est un immense bobard ! Les Français n'ont pas donné au Gouvernement mandat de mettre par terre notre modèle social dont les retraites constituent une part importante. Assumez-le : vous n'avez strictement rien à faire de ce que pensent les Français, et vous leur imposez la réforme de force.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sébastien Jumel, pour soutenir l'amendement n° 1321 et les quinze amendements identiques déposés par les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

**M. Sébastien Jumel.** À l'origine de la sécurité sociale se trouve un principe simple : en demandant aux représentants des salariés de s'occuper de leur protection sociale, on serait sûr qu'ils veilleraient aux intérêts des leurs. Voilà le fondement du paritarisme.

Tout à l'heure, Dominique Potier a pris de la hauteur en réactualisant l'idée d'un État-providence qui prend soin, qui régule, qui protège ; pour les marcheurs qui l'écoutaient, c'était sans doute du chinois. (*Sourires.*) En effet, nous avons affaire à des libéraux qui ont décidé de vider de leur substance les outils stratégiques, de dénaturer la protection sociale à la française et d'affaiblir le service public. Je mesure à quel point la réactualisation de l'État-providence a pu heurter leur sensibilité libérale.

Mais nous avons affaire à des libéraux qui, dans le même temps – comme dirait l'autre –, connaissent une dérive autoritaire. Ainsi, on peut être libéral, c'est-à-dire affaiblir l'État, tout en reprenant la main sur les sujets où d'autres acteurs avaient jusque-là leur mot à dire.

**M. Brahim Hammouche.** Des libéraux qui veulent plus d'État, en somme !

**M. Sébastien Jumel.** La manière dont vous avez géré la réforme des retraites en est une belle illustration : vous avez méprisé les corps constitués, vous avez méprisé les organisations syndicales, vous avez méprisé les oppositions. Vous vous êtes engagés dans une dérive vers le libéralisme autoritaire dont le recours à l'article 49, alinéa 3, est la plus flagrante illustration.

**M. Bruno Fuchs.** Éléments de langage !

**M. Sébastien Jumel.** Vous actualisez, à votre manière, le libéralisme, et cela nous incite à redonner de la force à une certaine conception de l'État-providence. (*M. Dominique Potier applaudit.*)

**Mme la présidente.** Quel est l'avis de la commission sur ces amendements de suppression ?

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Parce que ni la majorité ni moi-même ne méprisons personne, je prendrai le temps de vous répondre.

**M. Brahim Hammouche.** Bravo !

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Pourquoi souhaitons-nous élargir le champ de la loi de financement de la sécurité sociale aux régimes de retraite complémentaires ? Il y a plusieurs raisons à cela.

Tout d'abord, par cohérence avec le choix d'un système universel géré par les partenaires sociaux à travers le conseil d'administration de la CNRU ; dans ce système universel, nous ferons disparaître la distinction entre régimes de base et régimes complémentaires au profit d'un seul régime.

Ensuite, parce que le projet de loi de financement de la sécurité sociale doit devenir le lieu de débat de la représentation nationale sur nos politiques concernant les retraites. Cela n'est actuellement pas possible, puisque 100 milliards d'euros de dépenses échappent au contrôle parlementaire.

Troisièmement, parce que la loi de financement de la sécurité sociale doit aussi être un outil de pilotage démocratique et transparent en termes d'équilibre financier, et c'est pourquoi le tableau d'équilibre est si important. Le PLFSS offrira aux parlementaires un cadre équilibré sur cinq ans, mais aussi un rapport détaillant l'évolution prévue pour les quarante prochaines années et inspiré des travaux du Conseil d'orientation des retraites, dont la qualité est reconnue par tous.

Enfin, je le rappelle, étendre le champ de cette discussion à l'ensemble des régimes de retraite est une recommandation constante du Haut Conseil de financement de la protection sociale.

Il ne s'agit pas d'une reprise en main par l'État, parce que ces régimes complémentaires font déjà partie des administrations publiques au sens maastrichtien du terme...

**M. Sébastien Jumel.** Tout est dit !

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** ...c'est-à-dire au sens de nos engagements européens, comme Mme Dalloz l'a fort justement rappelé. Ces régimes complémentaires entrent dans notre dette.

De plus, la gouvernance de cette caisse sera paritaire : les organisations des salariés et des employeurs y joueront un rôle prépondérant.

**M. Sébastien Jumel.** Ne vous occupez de rien, je m'occupe du reste !

**Mme Cendra Motin, rapporteure.** Il ne s'agit donc ni d'un recentrage ni d'une étatisation des retraites, sans quoi les organisations syndicales salariales et patronales n'auraient aucun rôle à jouer dans ce nouveau système. Or c'est tout l'inverse : je vous renvoie aux dispositions que nous avons adoptées à l'article 1<sup>er</sup>.

Avis défavorable aux amendements de suppression.

**Mme la présidente.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**M. Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État.** L'article 2 est essentiel pour la bonne information de la représentation nationale, puisqu'il lui permettra de connaître la réalité de l'ensemble des régimes de retraite : les régimes complémentaires des travailleurs indépendants, des exploitants agricoles, des professions libérales, des artistes-auteurs, des navigants, des enseignants du privé et des débiteurs de tabac, l'AGIRC-ARRCO, le régime additionnel de la fonction publique, l'IRCANTEC.

Ces informations seront indispensables aux représentants de la nation que vous êtes pour vous prononcer sur l'équilibre financier et le respect de la trajectoire budgétaire de notre futur système universel de retraite.

En conséquence, avis défavorable aux amendements de suppression.

**Mme la présidente.** La parole est à M. Sébastien Jumel.

**M. Sébastien Jumel.** En commission spéciale, nous avons assisté à l'enterrement de première classe du COR, après avoir rendu hommage à son travail. Nous avons remercié le COR pour services rendus en l'enterrant.

Vous créez une instance au sein de laquelle les organisations syndicales seront contraintes, voire simplement spectatrices, tout en multipliant les occasions de mépris. Tous ceux qui sont autour de la table la quittent, au fur et à mesure qu'ils prennent conscience que leur parole n'est pas prise en considération.

Je confirme que votre projet est libéral, qu'il est autoritaire et qu'il met fin au paritarisme.

**M. Dominique Potier.** Il n'a ni COR ni âme.

**M. Sébastien Jumel.** Comme me le souffle mon camarade Dominique Potier, votre projet n'a ni COR, ni âme, ni esprit de solidarité : voilà un beau résumé de l'article 2.

*(Les amendements de suppression n° 4 et identiques ne sont pas adoptés.)*

**Mme la présidente.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

#### ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

**Mme la présidente.** Prochaine séance, à neuf heures :

Suite de la discussion du projet de loi organique relatif au système universel de retraite.

La séance est levée.

*(La séance est levée, le jeudi 5 mars 2020, à zéro heure cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu de  
la séance de l'Assemblée nationale*

SERGE EZDRA